

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE  
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-  
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 30 MAI 2013

VOLUME 103

ODETTE GAGNON et DANIELLE BERGERON  
Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 110  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU,  
Me ÉLIZABETH FERLAND,  
Me SIMON TREMBLAY  
Me ÉRIKA PORTER

INTERVENANTS :

Me MARIE-CLAUDE SARRAZIN pour le Parti québécois  
Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du Québec  
Me STÉPHANIE DESROSIERS pour Dessau  
Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN pour Ville de Laval  
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec  
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec  
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec  
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales  
Me CHRISTIANE FILTEAU pour M. Ronnie Mergl  
Me ÉLISE PINSONNEAULT pour M. Claude Deguise

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
RONNIE MERGL	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	9
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE	25
JEAN BERTRAND	
INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY	52
REPRÉSENTATIONS PAR Me PIERRE POULIN	248
DÉCISION	250
DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE	250
ARGUMENTATION PAR Me ÉLISE PINSONNEAULT	257
RÉPLIQUE PAR Me ÉRIKA PORTER	298
DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE	303



VOLUME 103  
Le 30 mai 2013

- 5 -



1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce trentième (30e) jour du  
2 mois de mai,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Alors, comme à l'habitude, est-ce  
8 que les procureurs peuvent s'identifier, s'il vous  
9 plaît?

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Alors, bon matin, Madame la Présidente. Paul  
12 Crépeau pour la Commission.

13 Me ÉLIZABETH FERLAND :

14 Élisabeth Ferland pour la Commission.

15 Me MARIE-CLAUDE SARRAZIN :

16 Marie-Claude Sarrazin pour le Parti québécois. Bon  
17 matin.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Bon matin.

20 Me BENOIT BOUCHER :

21 Bonjour. Benoit Boucher pour le Procureur général  
22 du Québec.

23 Me STÉPHANIE DESROSIERS :

24 Bonjour. Stéphanie Desrosiers pour Dessau.

25

1 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

2 Bonjour. Jean-François Longtin, Ville de Laval.

3 Me DANIEL ROCHEFORT :

4 Bon matin. Daniel Rochefort pour l'Association de  
5 la construction du Québec.

6 Me DENIS HOULE :

7 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour  
8 l'Association des constructeurs de routes et grands  
9 travaux du Québec.

10 Me SIMON LAPLANTE :

11 Bon matin à vous. Simon Laplante pour l'Association  
12 des constructeurs de routes et grands travaux du  
13 Québec.

14 Me GASTON GAUTHIER :

15 Bonjour. Gaston Gauthier pour le Barreau du Québec.

16 Me FÉLIX RHÉAUME :

17 Bonjour à tous. Félix Rhéaume pour le Parti libéral  
18 du Québec.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Maître Poulin.

21 Me PIERRE POULIN :

22 Bonjour. Pierre Poulin pour le Directeur des  
23 poursuites criminelles et pénales.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Maître Filteau.

1 Me CHRISTIANE FILTEAU :  
2 Bonjour. Christiane Filteau pour monsieur Mergl.  
3 LA PRÉSIDENTE :  
4 Maître Crépeau.  
5 LA GREFFIÈRE :  
6 Si vous voulez rester debout pour être assermenté.  
7  
8  
9



1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce trentième (30e) jour du  
2 mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 RONNIE MERGL,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 (09:37:59)

11 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

12 Q. [1] Alors, Madame la Présidente, j'aurai quelques  
13 questions pour terminer les sujets là qu'on a  
14 abordés hier. Et peut-être justement pour  
15 reprendre, Monsieur Meragl où on a laissé hier, vous  
16 cherchiez dans votre mémoire, vous vous souvenez,  
17 vous avez dit que vous avez participé à une  
18 activité de financement pour l'ouverture du pont de  
19 l'Autoroute 25 et vous vous demandiez qui était  
20 l'invité ou la personne responsable de l'activité.  
21 L'avez-vous retrouvé?

22 R. Tout à fait.

23 Q. [2] Oui.

24 R. Maurice... Maurice Clermont.

25 Q. [3] Monsieur Maurice Clermont. O.K. Maintenant, sur











1 j'aimerais aborder avec vous, vous êtes un  
2 administrateur chez Nepcon, vous avez accès aux  
3 états financiers, j'imagine que vous regardez les  
4 états financiers année après année?

5 R. Oui. Oui.

6 Q. [41] Avez-vous déjà eu un employé, chez Nepcon, qui  
7 s'appelait Bernard Trépanier?

8 R. C'est un fournisseur, Bernard Tré...

9 Q. [42] Un fournisseur.

10 R. Fournisseur. Oui.

11 Q. [43] Qui a été fournisseur à quelle période?

12 R. Ah... Court terme. V'là peut-être deux, trois ans.

13 Q. [44] O.K. Est-ce qu'on s'entend que Bernard  
14 Trépanier, c'est le monsieur Trépanier qui est venu  
15 témoigner ici?

16 R. Tout à fait.

17 Q. [45] Dont on a parlé des activités...

18 R. Oui.

19 Q. [46] ... reliées au parti Union Montréal?

20 R. Exact.

21 Q. [47] Alors il a été fournisseur chez Nepcon.

22 Fournisseur de quoi?

23 R. Eux... Lui c'était pour promouvoir des abribus, des  
24 panneaux d'affichage pour leur... Son client à lui  
25 c'était Astral. Alors nous...

1 Q. [48] Oui?

2 R. Nous, Astral, on pouvait avoir des possibilités de  
3 faire des abris et les travaux connexes.

4 Q. [49] Oui. Alors, en fait, qu'est-ce qu'il a fait  
5 pour... C'était un fournisseur. Il vous a fourni...

6 R. Bien...

7 Q. [50] Qu'est-ce qu'il vous a fourni, monsieur  
8 Trépanier?

9 R. En fait, des possibilités d'obtenir des projets  
10 pour les fabrications pour eux, pour les panneaux  
11 d'affichage.

12 Q. [51] Et est-ce que ces projets-là ont fonctionné?

13 R. Oui.

14 Q. [52] Oui?

15 R. Maintenant, ce n'est pas tout à fait moi qui opère  
16 cette compagnie, c'est dans l'Industrie Meragl.  
17 C'est sa fille qui fait la gestion de tout ça  
18 aussi.

19 Q. [53] Alors, les contrats... Les panneaux  
20 d'affichage, c'est fabriqué par Industries Meragl?

21 R. Oui.

22 Q. [54] Ça c'est votre frère Anthony?

23 R. Oui. Oui.

24 Q. [55] Vous n'aviez rien à voir là-dedans.

25 R. Non.



1 Q. [56] Mais je vous ai demandé spécifiquement s'il  
2 avait facturé chez Nepcon.

3 R. Ah oui. Tout à fait. Pour faire... obtenir des  
4 projets qui est relié directement dans notre  
5 discipline à nous.

6 Q. [57] Votre discipline, qui est?

7 R. Qui est, autrement dit, aménagement... contrat qui  
8 peut être relié au point de vue excavation avec eux  
9 aussi.

10 Q. [58] O.K. Alors, est-ce que... Vous souvenez-vous  
11 des montants que vous avez... que Nepcon a versés à  
12 Bernard Trépanier ou à sa compagnie au cours des  
13 deux, trois dernières années?

14 R. C'était tant par mois. Je crois que c'était une...  
15 Je n'ai pas le chiffre exact, mais on le payait  
16 tant par mois.

17 Q. [59] Comme un retainer?

18 R. Un retainer. Tout à fait.

19 Q. [60] O.K. Et ce retainer-là a duré pendant combien  
20 de mois, combien d'années?

21 R. Je crois que c'est un an.

22 Q. [61] Si je vous suggère que, huit mille trois cents  
23 dollars (8 300 \$) par mois?

24 R. Oui.

25 Q. [62] En fait, attendez, là. En deux mille dix

1 (2010) vous auriez... Nepcon aurait versé seize  
2 mille six cents dollars (16 600 \$) à monsieur  
3 Ber... à la compagnie de monsieur Trépanier?

4 R. Oui.

5 Q. [63] En deux mille dix (2010), et en deux mille  
6 onze (2011), soixante-quinze mille dollars  
7 (75 000 \$)?

8 R. C'est possible.

9 Q. [64] À raison de huit mille trois cents dollars  
10 (8 300 \$) par mois?

11 R. Tout à fait.

12 Q. [65] Alors, le rôle de monsieur Trépanier, c'était  
13 d'identifier des projets.

14 R. Exact.

15 Q. [66] Pour Nepcon. Est-ce que Nepcon a réalisé  
16 certains de ces projets-là qui avaient été  
17 identifiés par monsieur Trépanier?

18 R. Pas sûr. Non. Ça, je... C'était possible d'en  
19 avoir, mais ça ne s'est jamais réalisé.

20 Q. [67] O.K.

21 R. Nous on a remplacé un vendeur, un représentant, qui  
22 était Pierre Caron. Daniel Caron. Lui, on l'avait  
23 aussi annuellement, mais les entrées se faisaient  
24 pour, également pour lui, alors on a décidé de  
25 prendre Bernard.

1 Q. [68] Monsieur Trépanier.

2 R. Monsieur Trépanier.

3 Q. [69] Puis quand vous dites... C'était en relation,  
4 vous dites, avec des panneaux publicitaires?

5 R. Publicitaires, oui.

6 Q. [70] Pour des abribus?

7 R. Des abribus, effectivement, et aussi des panneaux  
8 d'affichage.

9 Q. [71] O.K. Mais ça ce n'était pas des produits qui  
10 étaient fabriqués par Nepcon?

11 R. Non. Non. Non.

12 Q. [72] Nepcon ne fabrique pas...

13 R. Ils ne fabriquent pas... Non.

14 Q. [73] C'est Industries.

15 R. Exact.

16 Q. [74] Alors...

17 R. En fait, ils portaient deux chapeaux.

18 Q. [75] Deux chapeaux.

19 R. Oui.

20 Q. [76] La fabrication aurait été faite par  
21 Industries?

22 R. Industries.

23 Q. [77] Puis l'installation, par Nepcon?

24 R. Oui.

25 Q. [78] Ce qui n'est pas directement relié,

1 généralement, avec votre expertise, qui est les  
2 infrastructures municipales puis le pavage.

3 R. Non, mais c'est... On a la main-d'oeuvre qualifiée  
4 pour pouvoir faire l'installation. Qu'est-ce qu'on  
5 fait avec les installations, on loue des grues.

6 Q. [79] Oui?

7 R. Que ça soit pour l'Industrie ou que ça soit pour  
8 Nepcon, on a besoin des grues.

9 (09:46:45)

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. [80] Comment avez-vous été mis en contact avec  
12 Bernard Trépanier?

13 R. C'est le contact de mon frère. C'est le contact,  
14 c'est lui qui l'avait, le contact.

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 Q. [81] Avec monsieur Trépanier.

17 R. Oui. Monsieur Trépanier.

18 Q. [82] Vous, le connaissiez-vous avant?

19 R. Comme... Tout bonnement.

20 Q. [83] Bien, tout bonnement...

21 R. Dans... dans... Lorsqu'il me l'a présenté.

22 Q. [84] Est-ce que c'est dans le cadre de ses  
23 activités politiques, où monsieur Trépanier  
24 semblait impliqué de près avec des...

25 R. Possiblement. Possiblement.

1 Q. [85] ... des organisations politiques?

2 R. Oui. Des orga... Énormément, oui.

3 Q. [86] O.K. Est-ce que ça faisait partie aussi du  
4 travail de monsieur Trépanier de faire du  
5 développement d'affaires pour d'autres types de  
6 contrats pour Nepcon?

7 R. Lui il avait un dossier assez large, pour si jamais  
8 qu'on avait des possibilités dans d'autres  
9 domaines, puis si lui pouvait l'apporter on le  
10 regardait sérieusement. Que ce soit même à Montréal  
11 s'il y avait une possibilité on pourrait même  
12 l'analyser pour autant.

13 Q. [87] Alors, si je vous dis qu'entre le premier (1)<sup>r</sup>  
14 juin deux mille dix (2010) et juin deux mille onze  
15 (2011), on a, vous avez, Nepcon a versé pour  
16 quatre-vingt-dix mille dollars (90 000 \$) à  
17 quelques sous près, là, d'honoraires à monsieur  
18 Trépanier. Ça c'est exact?

19 R. Oui.

20 Q. [88] Pour lesquels il n'y a aucun, il n'y a rien  
21 qui a développé aucun projet?

22 R. Que je sache, non.

23 Q. [89] Pourquoi vous avez mis fin, qui a mis fin au  
24 contrat de monsieur Trépanier?

25 R. Lorsqu'il y a eu l'arrestation ça a mis fin à notre

1 relation avec eux, avec lui. Parce qu'on ne voyait  
2 plus...

3 Q. [90] D'utilité?

4 R. D'utilité puis je n'étais même pas sûr s'il  
5 travaillait encore pour Astral.

6 Q. [91] Et savez-vous le travail qu'il a fait, si je  
7 vous résumais ça en disant que monsieur Trépanier  
8 se promenait un peu partout en Amérique du Nord  
9 puis en Floride puis dans le sud des États-Unis à  
10 prendre des photos des abribus, est-ce que ça peut  
11 être?

12 R. J'ai cru croire qu'il en a fait effectivement.

13 Q. [92] Oui?

14 R. Est-ce que ça a fait avoir d'autres opportunités  
15 ici d'avoir fourni d'autres produits à nos clients  
16 pour voir si ça pourrait être intéressant. Alors,  
17 il faisait des études en fait puis on les étudie  
18 aussi.

19 Q. [93] Et le marché, je comprends que Nepcon à part  
20 l'installation c'était plus l'entreprise de votre  
21 frère...

22 R. Oui.

23 Q. [94] ... qui était installée, intéressée à en faire  
24 de la construction?

25 R. Tout à fait.

1 Q. [95] Est-ce qu'on en a vendu, tiens, à Ville de  
2 Laval ou à la Société de transport de Laval?

3 R. La Société de transport de Laval, c'est différent,  
4 c'est plutôt par appel d'offres directement avec la  
5 Société de transport. Les compagnies Astral ils en  
6 ont eu aussi, avec des panneaux. Puis aussi les  
7 abris où ils mettaient des affiches. Lorsqu'il y  
8 avait des affiches qui étaient possibles à être mis  
9 dans les abris, on passait par Astral non pas par  
10 la Société de transport.

11 Q. [96] Par Astral pour mettre des affiches, mais pour  
12 la construction d'abribus?

13 R. C'est ça, on faisait les deux. Les deux pour la  
14 Société de transport de Laval et pour Astral  
15 également. Pour Astral, eux Astral ils avaient une  
16 entente de mettre une possibilité d'avoir de la  
17 publicité. Eux se payaient leur abri avec la  
18 publicité. Pour Astral pour leur (inaudible) de ce  
19 que je puisse comprendre.

20 Q. [97] Mais quand vous dites « nous », là, ça est-ce  
21 que c'est Nepcon dans lequel vous avez des intérêts  
22 ou c'est?

23 R. Les Industries.

24 Q. [98] Industries d'Anthony dans lequel vous n'avez  
25 pas d'intérêt?

1 R. Exact.

2 Q. [99] Je vous remercie. Je n'aurai pas d'autres  
3 questions pour le témoin.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, est-ce que des parties ont l'intention de  
6 poser des questions? Maître Houle.

7 (09:50:51)

8 Me MARIE-CLAUDE SARRAZIN :

9 Jusqu'à maintenant on n'aura pas de questions à  
10 moins qu'il n'y ait des faits nouveaux.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Donc, le Parti québécois ne posera pas de questions  
13 à monsieur Meragl.

14 Me MARIE-CLAUDE SARRAZIN :

15 Le Parti québécois ne posera pas de questions pour  
16 l'instant. Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Quand vous dites pour l'instant, vous voulez dire  
19 jusqu'à temps que les autres. O.K. Parfait. Suite  
20 au contre-interrogatoire ou à l'interrogatoire des  
21 autres.

22 Me MARIE-CLAUDE SARRAZIN :

23 Exactement.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Parfait. Merci, Maître Sarrazin.



1 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE :

2 Q. [100] Bonjour, Monsieur Mergl?

3 R. Bonjour, Maître.

4 Q. [101] Alors, Denis Houle, je représente  
5 l'Association des constructeurs de routes et grands  
6 travaux du Québec?

7 R. Tout à fait.

8 Q. [102] Et je voulais d'abord vous parler d'une  
9 association dont il a été question hier quand  
10 maître Crépeau vous interrogeait alors qui l'AQEI?

11 R. L'AQEI.

12 Q. [103] Et vous en avez été membre pendant une  
13 quinzaine d'années?

14 R. Oui.

15 Q. [104] C'est ce que vous avez dit?

16 R. Oui.

17 Q. [105] O.K. Ça avait été fondé, ça avait été  
18 incorporé avant que vous arriviez, c'est exact?

19 R. Moi j'étais au tout début.

20 Q. [106] Bon.

21 R. Au tout début.

22 Q. [107] Oui, on parle d'une incorporation le vingt-  
23 quatre (24) octobre quatre-vingt-quinze (95), est-  
24 ce que ça va?

25 R. Ça se pourrait, oui.

1 Q. [108] Et vous en avez été membre jusqu'en deux  
2 mille douze (2012), jusqu'à temps que...

3 R. Que la faillite.

4 Q. [109] ... la faillite ou le concordat de la  
5 compagnie Nepcon?

6 R. Exact.

7 Q. [110] Est-ce que vous avez été sur le conseil  
8 d'administration pendant toute cette période-là  
9 aussi?

10 R. Oui, à l'exception probablement d'un an ou deux que  
11 je me suis retiré, un an ou deux.

12 Q. [111] O.K.

13 R. Je me suis retiré et le poste s'est réouvert et je  
14 me suis réintégré.

15 Q. [112] Vous êtes d'accord avec moi que ce n'est pas  
16 une association qui est si on veut accréditée par  
17 la Loi R-20 pour représenter une des conventions  
18 qui s'applique dans le domaine de la construction?

19 R. Ça je ne peux pas vous répondre là-dessus.

20 Q. [113] Vous ne savez pas. Est-ce que vous êtes  
21 d'accord avec moi qu'au début cette association-là,  
22 au point de départ ça n'a rien à voir avec la  
23 ACHDPQ, vous êtes d'accord?

24 R. Non.

25 Q. [114] C'est une association complètement

1           indépendante?

2           R. Je sais que la ACHCDQ voulait prendre possession.

3           Q. [115] Ah oui?

4           R. Oui.

5           Q. [116] Ce n'est pas plutôt l'inverse?

6           R. Ouf! une petite association ne pourrait pas prendre  
7           l'ACHDQ, je suis membre aussi de l'ACHDQ.

8           Q. [117] Je sais, Monsieur. Et, Monsieur Meragl, est-ce  
9           que vous êtes d'accord avec moi que lorsque ça a  
10          été fondé vous êtes là au début, c'était une  
11          association qui regroupait simplement certains  
12          petits entrepreneurs de la région de Montréal dans  
13          le domaine des égouts et aqueducs?

14          R. Ça a débuté vraiment petit, mais pour le but pour  
15          le grossir.

16          Q. [118] O.K. Et au tout début vous étiez là, donc,  
17          évidemment vous n'êtes pas un Italien, mais est-ce  
18          que ce n'était pas un groupe d'entrepreneurs  
19          italiens qui étaient, si on veut, davantage dans  
20          cette organisation-là et dans sa création au début  
21          dans la région de Montréal?

22          R. Il y avait plusieurs Italiens, effectivement.

23          Q. [119] Le conseil d'administration, vous avez siégé  
24          une quinzaine... une douzaine d'années?

25          R. Une douzaine d'années, oui.



■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]

7 Q. [132] Et je pense qu'il y a eu un changement majeur  
8 au niveau du conseil d'administration en deux mille  
9 douze (2012)...

10 R. Ah oui.

11 Q. [133] ... quand vous, vous avez démissionné, il y a  
12 eu beaucoup de modifications, là?

13 R. Qui, qui a démissionné, vous dites?

14 Q. [134] En deux mille douze (2012)...

15 R. Oui.

16 Q. [135] ... quand vous, vous avez démissionné...

17 R. Oui.

18 Q. [136] ... il y a eu un changement passablement  
19 complet des administrateurs, c'est exact?

20 R. Oui... on changeait, oui, moi j'ai lib... j'ai  
21 sorti du conseil pour mettre du nouveau sang.

22 Q. [137] O.K.

23 R. Moi, ce que je voulais préconiser à cette  
24 association, ne jamais garder les mêmes longtemps.

25 Q. [138] O.K.

1 R. Alors, si on pouvait mettre d'autres gens dans  
2 l'association pour voir qu'est-ce qu'ils font,  
3 qu'est-ce qu'on réalise.

4 Q. [139] Lorsqu'elle a été créée en quatre-vingt-  
5 quinze (95), l'association portait le nom de  
6 l'Association québécoise des entrepreneurs en  
7 égouts et aqueducs, c'est ça?

8 R. Tout à fait.

9 Q. [140] Et ça a été modifié quelques années plus  
10 tard, je pense, en deux mille huit (2008) pour  
11 porter le nom actuel de l'AQEI, c'est ça?

12 R. Exact.

13 Q. [141] Parfait. J'ai compris que Nepcon, qui a fait  
14 un concordat est toujours une compagnie qui existe.

15 R. Tout à fait.

16 Q. [142] Mais la compagnie active, c'est Nepcon  
17 Transport?

18 R. Présentement, oui.

19 Q. [143] Et qui est propriété d'un holding dont seul  
20 votre frère Anthony est actionnaire et administra-  
21 teur?

22 R. Exact.

23 Q. [144] O.K. Il est le président de Nepcon Transport?

24 R. Oui.

25 Q. [145] Nepcon Transport, je vous résume un petit

1           peu, principalement, c'est de la quête de déchets?

2           R. C'est du transbordement de déchets.

3           Q. [146] Un peu de déneigement?

4           R. Un peu de dénei... non, le déneigement, c'est  
5           Nepcon inc.

6           Q. [147] Ah, O.K. Et un peu d'égouts et d'aqueducs  
7           également?

8           R. J'ai un ingénieur qui a siégé, qui est habilitant  
9           dans cette compagnie.

10          Q. [148] Et votre rôle, vous, vous vous êtes décrit  
11          comme étant employé, mais êtes-vous...

12          R. Bien...

13          Q. [149] ... un peu comme le directeur?

14          R. Je suis administrateur pour cette entreprise.

15          Q. [150] Un peu comme le directeur général?

16          R. Comme le directeur général, oui.

17          Q. [151] Est-ce que votre compagnie, Nepcon Transport  
18          et/ou Nepcon inc., en vertu de la nouvelle loi 1,  
19          que le gouvernement actuel du Parti Québécois a mis  
20          en place...

21          R. Oui.

22          Q. [152] ... en début de l'année, est-ce que votre  
23          compagnie a demandé à l'Autorité des marchés  
24          financiers d'obtenir un certificat pour continuer  
25          des contrats publics?















































1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce trentième (30e) jour du  
2 mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 JEAN BERTRAND,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY :

11 Q. [262] Merci beaucoup, Madame la Greffière. Vous  
12 pouvez vous asseoir, Maître Bertrand.

13 R. Merci.

14 Q. [263] Donc, comme à l'habitude, Maître Bertrand, on  
15 va faire un peu votre parcours académique et  
16 professionnel avant de rentrer dans le coeur du  
17 sujet. Donc, votre formation, je comprends que vous  
18 êtes avocat?

19 R. Oui.

20 Q. [264] O.K.

21 R. J'ai été reçu en décembre quatre-vingts (80).

22 Q. [265] D'accord. Avant d'être reçu avocat, qu'est-ce  
23 que vous avez fait?

24 R. J'étais commerçant.

25 Q. [266] O.K.

1 R. Vers l'âge de dix-sept (17) ans, environ, mon père  
2 m'a parti un commerce, à moi et mon frère, dans les  
3 véhicules automobiles Toyota, véhicules neufs. On a  
4 été commerçants pendant à peu près, on pourrait  
5 dire six ans, sept ans, six ans, dans ce coin-là,  
6 et après ça moi j'ai retourné aux études pour  
7 devenir avocat.

8 Q. [267] Pour finalement compléter, donc, pour devenir  
9 membre du tableau de l'ordre du Barreau du  
10 Québec...

11 R. Exact.

12 Q. [268] ... en mil neuf cent quatre-vingt (1980).

13 R. Exact, oui.

14 Q. [269] Une fois que vous avez complété votre stage,  
15 qu'avez-vous fait? Au niveau professionnel, bien  
16 entendu.

17 R. J'ai parti mon propre bureau dans un immeuble qui  
18 appartenait à mes parents, pour essayer d'avoir les  
19 coûts fixes les plus bas possible. J'ai parti à mon  
20 propre compte, et j'ai commencé à faire de  
21 l'organisation politique. J'en faisais déjà quand  
22 j'étais plus jeune, et j'ai commencé à faire de  
23 l'organisation politique au niveau municipal dans  
24 le district de Pont Viau.

25 Q. [270] Parfait. On va y revenir, on va juste

1 terminer un peu votre parcours professionnel...  
2 personnel.

3 R. Oui. Excusez.

4 Q. [271] Et professionnel, par le fait même. Donc,  
5 vous ouvrez seul...

6 R. Oui.

7 Q. [272] Donc, vous partez avec pas de partenaire...

8 R. Exact. Seul.

9 Q. [273] Aucun associé, ou... Vous débutez seul, dans  
10 un immeuble qui appartient alors à vos parents.

11 R. Oui.

12 Q. [274] Et cette aventure-là, seul, va se terminer en  
13 quelle année?

14 R. Mai deux mille six (2006).

15 Q. [275] Mai deux mille six (2006). De quatre-vingt-un  
16 (81) à deux mille six (2006), donc, vous êtes à  
17 votre compte. Quel genre de pratique avez-vous,  
18 quel genre de clientèle avez-vous?

19 R. J'ai des Caisses Populaires, beaucoup de Caisses  
20 Populaires, parce que j'étais impliqué dans les  
21 Caisses Populaires. Droit immobilier. Beaucoup de  
22 vices cachés. Beaucoup de corrections de titres  
23 aussi. Et j'ai commencé aussi du divorce. Du litige  
24 en général en droit civil. Du commercial aussi.

25 Q. [276] Vous faisiez un peu de tout.

1 R. Oui. C'est mes clients qui...

2 Q. [277] Qui dictaient le genre de pratique.

3 R. Ma pratique. Oui.

4 Q. [278] O.K. Vous dites que vous avez été impliqué au  
5 niveau des Caisses Populaires.

6 R. Oui.

7 Q. [279] Pouvez-vous nous en parler davantage?

8 R. J'étais administrateur dans une Caisse Populaire à  
9 partir d'environ mil neuf cent quatre-vingt-un  
10 (1981), et aller à tout récemment.

11 Q. [280] O.K. Récemment en deux mille douze (2012),  
12 treize (13)?

13 R. Deux mille douze (2012). J'ai démissionné lorsqu'il  
14 y a eu la perquisition à mon domicile.

15 Q. [281] O.K.

16 R. J'ai démissionné pour ne pas entacher la réputation  
17 des Caisses, qui n'ont rien à voir là-dedans, là.

18 Q. [282] Quand vous dites perquisition à votre  
19 domicile?

20 R. Oui. J'ai eu une perquisition à mon domicile, et en  
21 même temps au bureau du Parti PRO des Lavallois le  
22 vingt (20) novembre deux mille douze (2012).

23 Q. [283] O.K. On va y revenir plus tard. Donc, vous  
24 avez été administrateur...

25 R. Oui.

1 Q. [284] ... pendant une bonne période de temps des  
2 Caisses Populaires.

3 R. Oui.

4 Q. [285] Est-ce que c'est la seule implication que  
5 vous avez eue au niveau des Caisses Populaires?

6 R. Oui.

7 Q. [286] Donc, une seule Caisse Populaire.

8 R. Oui. Mais ça m'emmenait des clients. Vous savez,  
9 c'est de se faire connaître, là. Quand j'ai parti  
10 mon bureau en mil neuf cent quatre-vingt (1980), je  
11 me disais je suis un bon avocat, je vais me faire  
12 connaître. C'est en m'impliquant un peu partout que  
13 je me suis fait connaître comme avocat, pour  
14 pouvoir avoir des clients pour ma pratique.

15 Q. [287] O.K. Les Caisses Populaires, c'était des  
16 réclamations, c'est...

17 R. Les Caisses Populaires, oui. Des prises en  
18 paiement, des réclamations, des prêts personnels.  
19 Il y avait des périodes, il y avait beaucoup de  
20 reprises en paiement, des recours hypothécaires.  
21 Oui, j'ai fait ça aussi pour les Caisses.

22 Q. [288] D'accord. Et donc, vous nous avez dit il y a  
23 quelques instants qu'en mai deux mille six (2006)  
24 s'est terminée l'aventure de votre bureau en  
25 pratique solitaire?



1 R. Oui. Oui. Oui.

2 Q. [289] Qu'est-ce que vous avez fait, en mai deux  
3 mille six (2006), au niveau professionnel?

4 R. J'ai joint le bureau de Dunton Rainville à Laval  
5 comme avocat-conseil.

6 Q. [290] Et est-ce que vous êtes encore à cet endroit-  
7 là?

8 R. Non. Depuis mai deux mille douze (2012) ou environ,  
9 là.

10 Q. [291] Donc, ça fait environ un an que vous avez  
11 quitté.

12 R. Oui.

13 Q. [292] Dunton Rainville. Vous avez effleuré votre  
14 implication politique, on va y venir, justement.  
15 Est-ce que ça remonte à loin, votre implication au  
16 niveau de la politique, que ce soit municipal ou  
17 provincial?

18 R. J'ai commencé en soixante-douze (72), j'avais vingt  
19 (20) ans, pour le Parti québécois, dans Laval-des-  
20 Rapides, comme chef de secteur dans l'organisation.

21 Q. [293] O.K. Donc, mil neuf cent soixante-douze  
22 (1972), c'est votre première expérience politique à  
23 ce moment-là?

24 R. Mon père était un organisateur politique. J'ai  
25 toujours vécu, baigné dans l'organisation

1 politique. Mon père était un organisateur  
2 politique. Ça m'a amené à être plus sensible à ce  
3 genre d'occupation-là, oui.

4 Q. [294] Au niveau provincial, est-ce que vous vous  
5 êtes réimpliqué de façon plus poussée à l'avenir?

6 R. Non. Après... Non. Après...

7 Q. [295] Dans le futur, pardon?

8 R. En soixante-douze (72)... En soixante-seize (76),  
9 non, parce que là j'étais aux études. En quatre-  
10 vingt-un (81), là je me suis impliqué au niveau  
11 municipal, mais je n'ai jamais retourné au  
12 provincial. J'ai fait une petite excursion au  
13 fédéral, dans le temps du beau risque de monsieur  
14 René Lévesque, à l'époque de monsieur Mulroney,  
15 j'avais été organiser dans un comté.

16 Q. [296] Parfait. Donc, si on va au niveau municipal,  
17 vous dites, donc, en quatre-vingt-un (81) vous  
18 débutez votre implication?

19 R. Quatre-vingt-un (81). Oui.

20 Q. [297] Expliquez-nous un peu le contexte du début de  
21 votre implication au niveau municipal.

22 R. Oh, bien, j'étais reconnu un peu comme un  
23 organisateur, parce que j'avais été chef de secteur  
24 en soixante-douze (72) dans le Parti québécois, et  
25 mon père étant un ancien organisateur aussi, était

1           quand même un commerçant très connu à Laval. Son  
2           ami, maître Rosaire Gauthier, qui était maire de  
3           Pont Viau à l'époque, avant la fusion, son fils,  
4           Georges Gauthier, notaire lui aussi, voulait se  
5           présenter comme candidat dans l'équipe de monsieur  
6           Lefebvre en mil neuf cent quatre-vingt-un (1981),  
7           et il m'a demandé d'aller faire son organisation  
8           électorale dans son quartier.

9           Q. [298] Donc, à titre d'organisateur électoral?

10          R. À titre d'organisateur.

11          Q. [299] O.K. Est-ce que ça... Vous avez été...

12          R. On a perdu dans le quartier.

13          Q. [300] Ah! D'accord?

14          R. Mais on a gagné à la mairie, et aussi, je pense,  
15          une majorité peut-être de... À l'époque c'était  
16          vingt-quatre (24) districts, peut-être treize, onze  
17          (13/11), là, ou douze, onze (12/11), là, c'était  
18          vraiment serré au niveau des districts, mais la  
19          mairie de monsieur Lefebvre avait gagné.

20          Q. [301] Et à partir de ce moment-là, comment mesurez-  
21          vous votre implication?

22          R. Bien j'ai toujours resté impliqué dans le Parti  
23          parce que moi j'étais toujours, pourquoi je faisais  
24          ça, c'était à la recherche de mandats pour mon  
25          bureau, pour me faire connaître aussi de tout le

1 monde, ça m'amenait des mandats. Dans le fond, moi  
2 en étant organisateur je n'étais vraiment jamais un  
3 perdant parce que je me faisais connaître, c'était  
4 le but de ce que je faisais, me faire connaître  
5 pour aller chercher des clients.

6 Mais j'ai commencé à avoir des mandats,  
7 c'est monsieur Lefebvre le premier qui m'a donné ma  
8 chance à avoir des mandats de la Ville de Laval.

9 Q. [302] Quand vous dites...

10 R. Mais pas exclusivement de Ville de Laval.

11 (10:18:09)

12 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

13 Excusez-moi, Maître. Je vais évoquer à ce stade-ci  
14 puisqu'il est question de mandats de Ville de Laval  
15 le principe sacro-saint du secret professionnel que  
16 tout tribunal, incluant cette commission, doit lui-  
17 même voir à faire respecter. Je n'ai aucune idée de  
18 la ligne de questions qui est entrevue par mon  
19 confrère, mais c'est une mise en garde pour éviter  
20 que nous sombrions dans un problème de violation du  
21 secret professionnel.

22 Et comme vous savez je représente Ville de  
23 Laval, l'institution, je n'ai aucune indication que  
24 maître Bertrand, ès qualités de procureur ayant des  
25 mandats de Ville de Laval est libéré de son secret

1 professionnel. Alors, c'est préventif mon  
2 intervention, mais je préférerais que la Commission  
3 soit au courant et évidemment maître Tremblay  
4 également.

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Vous n'avez pas à vous inquiéter, Maître Longtin,  
7 la seule, le plus loin qu'on va aller au niveau du  
8 secret professionnel c'est la nature des mandats,  
9 on ne parlera pas d'aucun dossier en particulier.  
10 Et je ne crois pas qu'à la raison principale de  
11 l'interrogatoire de monsieur, de maître Bertrand  
12 c'est à titre d'agent officiel du Parti PRO et dans  
13 ce cadre-là le fait qu'il soit avocat pour moi est  
14 accessoire, il n'est pas dans le cadre de ses  
15 fonctions d'agent officiel. Mais je prends note de  
16 votre commentaire.

17 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

18 Vous m'en voyez ravi et soyez assuré que  
19 j'interviendrai si nécessaire, mais je ne crois pas  
20 que ça le sera. Merci.

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 Vous serez le bienvenu.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Alors, je pense que je n'ai pas à intervenir.

25

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Q. [303] Donc, on était, vous nous disiez, dans le  
3 fond, que c'était une forme de marketing si on veut  
4 pour vous le fait de vous impliquer bénévolement au  
5 niveau du Parti PRO des Lavallois et vous nous  
6 disiez lorsque maître Longtin s'est levé pour faire  
7 son intervention que le premier qui vous avait  
8 donné une chance au niveau de vous avoir confié des  
9 mandats juridiques c'est monsieur Lefebvre?

10 R. Oui.

11 Q. [304] Là, j'allais vous demander qui est monsieur  
12 Lefebvre, vous parlez de Claude Ulysse Lefebvre?

13 R. Qui est le maire qui était dans l'équipe du Parti  
14 PRO des Lavallois.

15 Q. [305] Qui a été élu en quatre-vingt-un (81)?

16 R. Qui a été élu en quatre-vingt-un (81), oui.

17 Q. [306] Donc, lui il vous donne votre première  
18 chance?

19 R. Oui.

20 Q. [307] Il va vous donner quel genre de mandats?

21 R. Des mandats de perception, uniquement. Au début  
22 c'était des mandats de perception. Donc, mes  
23 honoraires variaient selon le succès que j'avais à  
24 percevoir les comptes. C'est-à-dire que si je  
25 pouvais percevoir le compte, j'avais une

1           commission.

2           Q. [308] À ce moment-là, je vais m'arrêter ici pour...

3           R. Excusez.

4           Q. [309] ... ne pas fatiguer les jambes de mon  
5           confrère, maître Longtin. Donc, c'est le genre de  
6           mandat que vous aviez, à ce moment-là?

7           R. Oui.

8           Q. [310] La première fois que vous avez des mandats  
9           est-ce qu'on vous explique que c'est, parce que  
10          vous donnez beaucoup de temps au Parti, donc, c'est  
11          une façon un peu de vous renvoyer l'ascenseur?

12          R. Moi, on ne m'a pas dit ça. Moi, mais j'ai vu ça  
13          comme ça, oui. Je mets du temps puis je me fais  
14          connaître. J'ai travaillé comme organisateur puis  
15          après être organisateur, j'ai travaillé à la  
16          rédaction des statuts du Parti. J'étais présent à  
17          toutes les réunions du conseil de ville pour  
18          montrer que j'étais là, comme on dit loin des yeux,  
19          loin du coeur. Je me montrais le plus possible pour  
20          justement avoir des mandats et j'ai eu des mandats  
21          de monsieur Lefebvre.

22                        Mais je n'avais pas, comment que je dirais  
23          ça, de pouvoir quelconque, je ne rendais pas de  
24          service à monsieur Lefebvre comme tel. J'étais dans  
25          mon quartier de Pont-Viau qui avait perdu son

1           élection.

2           Q. [311] Et, grosso modo, bon an mal an, vous faisiez  
3           environ combien d'honoraires avec la Ville de Laval  
4           et là je comprends qu'entre quatre-vingt-un (81) à  
5           deux mille six (2006), juste la valeur du dollar  
6           fluctue, mais en dollars d'aujourd'hui  
7           approximativement pour nous donner une idée, Maître  
8           Bertrand?

9           R. Ma méthode de fonctionnement au niveau comptable,  
10          je n'ai jamais regardé les chiffres d'affaires, moi  
11          ce que je regardais c'est ce que j'avais à la fin.  
12          Puis c'est pour ça, moi ce que j'essayais de faire,  
13          j'avais un bureau avec les coûts fixes les plus bas  
14          possibles, pas de loyer à payer, presque rien à  
15          payer, mes coûts variables, secrétaire, tout ça,  
16          puis il y a même des temps où je n'avais même pas  
17          de secrétaire. Pour moi c'était le profit à la fin  
18          de l'année. Puis je ne pouvais pas vous dire, mais  
19          ce que je peux vous dire c'est que les premières  
20          années la Ville de Laval ne représentait pas vingt  
21          pour cent (20 %) de ma pratique. Puis dans les  
22          années ça a fluctué, ça a déjà monté jusqu'à  
23          soixante (60), soixante-dix pour cent (70 %), puis  
24          ça a déjà descendu à vingt pour cent (20 %) de ma  
25          pratique. Même dans des années où je m'impliquais



1 beaucoup plus, parce que j'avais des dossiers de  
2 responsabilité civile.

3 Q. [312] Donc, s'il y a une grosse pluie vous allez  
4 avoir plus de dossiers d'une année?

5 R. S'il y a des chutes sur les trottoirs.

6 Q. [313] Sur la glace un hiver, il y a plus de  
7 réclamations?

8 R. C'est ça, ou je faisais aussi des responsabilités  
9 contractuelles. S'il y avait des dommages causés  
10 par des entrepreneurs dans l'exécution de leurs  
11 travaux, j'avais, pas tous les mandats de la Ville,  
12 j'avais, j'étais le petit bureau qui ne  
13 concurrençait pas personne. Moi, je faisais, dans  
14 le fond, des dossiers qui n'intéressaient pas les  
15 plus gros bureaux. Parce que pour eux ce n'était  
16 peut-être pas payant puis pour moi avec mes coûts  
17 fixes les plus bas possibles, tout était payant.

18 Q. [314] C'était suffisant pour gagner?

19 R. Bien j'étais avocat tout seul, je n'ai pas besoin  
20 de milliers de dossiers pour rouler, là. Puis moi  
21 j'avais ma qualité de vie. Je commençais à neuf  
22 heures (9 h) le matin puis à cinq heures (5 h) mon  
23 crayon tombait sur mon bureau et je m'occupais de  
24 ma famille, je m'en allais à ma famille. Puis j'ai  
25 toujours été quelqu'un d'assez méticuleux, j'étais

1 toujours prêt moi à une semaine ou deux avant le  
2 procès, jamais la veille. J'étais... je prenais mon  
3 temps, j'organisais bien mon temps puis... non, ce  
4 n'était pas la recherche absolue des mandats, puis  
5 je n'ai jamais demandé de mandat à personne  
6 directement comme ça, en disant: « Je veux des  
7 mandats », je n'ai jamais, à personne, jamais, même  
8 pas dans les caisses populaires, même pas à la  
9 Ville ou dans d'autres clients, commissions  
10 scolaires, j'ai déjà eu de la perception de  
11 commissions scolaires, jamais.

12 Q. [315] C'est que vous étiez quelqu'un de prévoyant,  
13 vous n'étiez pas le genre à préparer le matin  
14 même...

15 R. Non.

16 Q. [316] ... un témoin pour un procès?

17 R. Non. Comme aujourd'hui, là.

18 Q. [317] Vous dites que vous avez participé à la  
19 rédaction des statuts...

20 R. Oui.

21 Q. [318] ... du parti. On est en quelle année,  
22 approximativement?

23 R. Quatre-vingt-deux (82), quatre-vingt-trois (83),  
24 dans ces années-là, oui.

25 Q. [319] Mais le parti existe déjà, sauf qu'il est...

1 R. Excusez-moi, je dirais quatre-vingt-quatre (84),  
2 parce que les statuts du parti ont été rédigés  
3 après ce qu'on a appelé la tentative de putsch à  
4 Laval, en quatre-vingt-quatre (84), c'est en  
5 quatre-vingt-quatre (84) que j'ai fait les statuts  
6 du parti, avec d'autres personnes.

7 Q. [320] Parfait. Parlez-nous de cette tentative de  
8 putsch là, en mil neuf cent quatre-vingt-quatre  
9 (1984).

10 R. Pour faire une histoire courte, c'est le maire,  
11 monsieur Lefebvre, qui ne s'entendait pas avec le  
12 numéro 2 et le numéro 3 de l'administration  
13 municipale.

14 Q. [321] O.K.

15 R. Et les numéro 2 et numéro 3 sont partis puis ils  
16 ont amené avec eux tous les conseillers municipaux.

17 Q. [322] Tous?

18 R. Tous.

19 Q. [323] Incluant l'opposition ou tous ceux du Parti  
20 PRO?

21 R. Non, du PRO.

22 Q. [324] O.K.

23 R. Et là, monsieur Vaillancourt était isolé seul et...

24 Q. [325] Monsieur Lefebvre, vous voulez dire?

25 R. Monsieur... oui, monsieur Lefebvre était isolé,

1 exactement.

2 Q. [326] O.K.

3 R. Et moi, j'ai resté avec le groupe de monsieur  
4 Lefebvre.

5 Q. [327] Qui était dans le groupe de monsieur  
6 Lefebvre?

7 R. Il y avait Jean Gauthier, qui était un ami de mon  
8 père et j'ai resté avec lui parce que c'était des  
9 liens d'amitié, il y avait Jean Gauthier qui était  
10 là puis quelques autres personnes, là, mais  
11 vraiment, il était seul, monsieur Lefebvre, à cette  
12 époque-là.

13 Q. [328] Puis la raison pourquoi vous suivez monsieur  
14 Lefebvre...

15 R. Parce que j'étais un lien d'amitié avec Maître Jean  
16 Gauthier.

17 Q. [329] C'est quoi votre lien d'amitié avec Maître  
18 Gauthier?

19 R. Maître Gauthier a à peu près... je pense qu'il a  
20 soixante-douze (72), soixante-treize (73) ans, j'ai  
21 soixante (60) ans, il a treize (13) ans de  
22 différence, il y avait à peu près la même  
23 différence d'âge avec mon père à l'époque et mon  
24 père a fait des organisations politiques avec  
25 Maître Gauthier. C'était un ami de mon père. Et

1 moi, quand je l'ai rencontré comme tel, c'était en  
2 quatre-vingt-un (81), lors des élections, la  
3 première élection et il m'a vu à peu près deux,  
4 trois semaines avant, il m'a dit: « Bon, bien, le  
5 fils de Roger? - Oui, je suis le fils de Roger »,  
6 puis mon père était quand même très connu, c'était  
7 un commerçant de machinerie agricole à Laval, donc  
8 il connaissait tous les originaires de Laval qui  
9 étaient des cultivateurs, à l'époque, il vendait  
10 même de la machinerie agricole jusqu'en Afrique du  
11 Nord, là, il était connu, très connu. Puis là, il  
12 me disait: « Bien, ton père, c'était mon ami, puis  
13 je vais t'aider comme ton père m'a aidé à  
14 l'époque », puis il s'est créé un lien avec lui,  
15 puis même là, il me disait: « Je vais faire de toi  
16 un candidat »... non, pas je vais faire...  
17 « J'aurais pu faire de toi un candidat, mais là on  
18 est trop tard », mais je n'aurais pas voulu être un  
19 candidat, j'étais quelqu'un d'organisation. Mais il  
20 était quand même très impliqué, très proche de  
21 monsieur Lefebvre à cette époque. C'est quelqu'un  
22 qui était en politique, qui était en politique  
23 depuis une cinquantaine d'années, là, avec Maître  
24 Tétrault, là, qui a été le deuxième maire de Laval,  
25 après monsieur Lavoie.

1 Q. [330] Avant monsieur Paiement?

2 R. Avant monsieur Paiement.

3 Q. [331] O.K. Et donc, comment va se terminer ce  
4 putsch-là?

5 R. Ce putsch-là, c'est que...

6 Q. [332] Est-ce qu'il va réussir ou non?

7 R. ... le maire... le maire, lui, il est élu par toute  
8 la Ville de Laval, alors que les conseillers sont  
9 élus dans chacun de leur secteur. Et les  
10 conseillers ont fini par revenir, disons... c'est  
11 ça, ils ont fini par revenir, à force d'être  
12 appelés puis mettre une certaine pression politique  
13 sur eux, ils ont fini par revenir. Et, en même  
14 temps, monsieur Lefebvre a décidé de - comment je  
15 pourrais bien dire ça - couper la tête de  
16 l'opposition, il a fait une entente avec monsieur  
17 Vaillancourt, qui était le chef de l'opposition.

18 Q. [333] O.K.

19 R. Qui a joint l'équipe de monsieur Lefebvre, à  
20 l'époque du putsch.

21 Q. [334] Donc...

22 R. C'est là qu'en quatre-vingt-quatre (84), monsieur  
23 Lefebvre... monsieur Lef... monsieur Vaillancourt a  
24 transféré de l'équipe... de l'ancienne équipe  
25 Paiement pour transférer dans l'équipe de monsieur

1 Lefebvre.

2 Q. [335] Donc, est-ce qu'on se trouvait dans une  
3 situation d'absence d'opposition, à ce moment-là,  
4 ou il restait encore...

5 R. Non, il restait de l'opposition, mais disons qu'on  
6 leur avait coupé la tête, parce que le dirigeant...

7 Q. [336] O.K., c'est le dirigeant de l'opposition...

8 R. ... qui était monsieur Vaillancourt, exactement.

9 Q. [337] O.K. Et...

10 R. Là, on rentrait... pour nous, on rentrait le loup  
11 dans la bergerie, là, c'était le pire ennemi, puis  
12 du jour au lendemain, bien, il devenait notre  
13 allié.

14 Q. [338] O.K. Et pour vous, personnellement, au sein  
15 du parti, quelles ont été les conséquences du  
16 putsch?

17 R. Bien, moi, c'est là que Maître Jean Gauthier m'a  
18 recommandé pour être représentant officiel, donc,  
19 de prendre le contrôle de la caisse électorale du  
20 parti à cette époque, qui était dénudée, là, il n'y  
21 avait rien dans la caisse, là.

22 Q. [339] O.K. Donc, c'est à ce moment-là que vous avez  
23 débuté vos fonctions?

24 R. Exact, comme représentant officiel, en mil neuf  
25 cent quatre-vingt-quatre (1984), là, je ne me

1           rappelle pas les mois, là, mais...

2           Q. [340] Cette fonction-là, vous allez...

3           R. Jusqu'en...

4           Q. [341] ... l'occuper...

5           R. ... janvier deux mille douze (2012)... deux mille  
6           treize (2013).

7           Q. [342] Donc, jusqu'à tout récemment?

8           R. Parce que je voulais partir avant, mais les  
9           représentants du directeur général des élections  
10          m'ont dit: « Prends tes responsabilités, ferme...  
11          fais la dissolution ordonnée du parti » et j'ai  
12          pris mes responsabilités puis j'ai retourné au-  
13          dessus de un million trois cent mille (1,3 M\$), si  
14          je calcule les comptes recevables, tout ça, au DGE,  
15          pour aller, après ça, à la Ville de Laval.

16          Q. [343] On va y revenir à la dissolution...

17          R. Oui.

18          Q. [344] ... du parti, là, en temps et lieu. Si on  
19          revient à vos fonctions comme représentant  
20          officiel, là, pouvez-vous nous les détailler?

21          R. C'est un comptable, dans le fond. J'étais avocat  
22          qui faisait un travail de comptable. C'était de  
23          gérer les fonds, c'était de prendre les fonds, les  
24          gérer, les déposer. Après ça, dépenser... il y a  
25          une distinction entre le provincial et le



1 municipal. Au provincial, un député peut être  
2 autonome et faire ses propres dépenses. Au  
3 municipal, c'est le représentant officiel qui,  
4 seul, dépense pour les conseillers et pour le  
5 parti, les dépenses politiques. C'était ça un petit  
6 peu aussi. C'est être au service des conseillers,  
7 aussi, pour les aider, là, pour faire les dépenses  
8 pour eux. Mais c'est un travail vraiment, au début  
9 c'était un travail vraiment comptable.

10 Q. [345] O.K. Mais est-ce que vous êtes plus présent  
11 pour... vous offrez plutôt du service au maire?

12 R. Oui.

13 Q. [346] Au comité exécutif? Aux conseillers?

14 R. Non. Au maire je ne suis pas, je n'ai jamais été au  
15 service du maire. C'est pour ça que les gens qui  
16 disaient que j'étais proche du maire, c'était  
17 absolument faux. Le maire, lorsqu'il est élu, il  
18 est entouré des attachés politiques, des porte-  
19 parole, des secrétaires, du directeur général et  
20 autres fonctionnaires et j'ajouterais un paquet de  
21 gérants d'estrade, là. Moi, je n'avais pas de  
22 contacts avec monsieur Vaillancourt. Donc, tout ce  
23 qu'on pouvait voir dans les journaux, là, non, je  
24 n'étais pas un proche de monsieur Vaillancourt, je  
25 n'avais pas de contacts avec monsieur Vaillancourt.

1           Moi, j'avais des contacts plus avec les conseillers  
2           qui n'étaient pas membres du comité exécutif. Un  
3           peu de membres du comité exécutif mais comme eux  
4           ils avaient un service de secrétariat, ils avaient  
5           des secrétaires les membres du comité exécutif, ils  
6           avaient des bureaux, alors que les autres  
7           conseillers ils n'avaient pas aucune ressource ou  
8           peut-être un bureau à l'hôtel de ville, j'étais  
9           plus au service des conseillers et non pas au  
10          service du maire.

11         Q. [347] C'est quoi exactement vos relations? Parce  
12         que vous dites que vous n'êtes pas au service du  
13         maire mais peut-être on va s'attarder maintenant  
14         sur les relations que vous avez avec monsieur  
15         Vaillancourt. Est-ce que c'est un ami? Est-ce que  
16         vous allez manger au restaurant à toutes les  
17         semaines?

18         R. Non, ce n'était pas un ami. J'ai dîné en tête à  
19         tête avec monsieur Vaillancourt, en vingt-huit (28)  
20         ans, trois fois.

21         Q. [348] Trois fois?

22         R. Trois fois. J'ai participé... J'organisais le  
23         congrès général, j'organisais l'activité de la  
24         cabane à sucre, j'organisais le cocktail bénéfice.  
25         C'est certain que je le voyais là, mais c'était

1           mondain. Puis je n'avais pas le temps de manger ou  
2           de parler avec lui, j'étais l'organisateur de ces  
3           activités-là. Non. J'avais des... il a pu y avoir  
4           des soupers avec monsieur Vaillancourt mais avec  
5           beaucoup de personnes, là. Mais en tête à tête, je  
6           n'ai même pas eu de soupers avec monsieur  
7           Vaillancourt, en tête à tête.

8           Q. [349] Vous avez eu trois dîners.

9           R. Trois dîners. J'ai eu un souper qui passait proche  
10          d'être un tête à tête mais j'avais mon fils et ma  
11          bru qui étaient là lors d'un souper à Sainte-Anne-  
12          de-Bellevue. J'essaie de tout me rappeler, là, mais  
13          non, je n'avais pas de contacts avec monsieur  
14          Vaillancourt. C'était une relation plus de, avec  
15          l'autorité. J'ai toujours vouvoyé monsieur  
16          Vaillancourt, je l'ai toujours vouvoyé en privé  
17          comme en public.

18          10:31:50

19          LA PRÉSIDENTE :

20          Q. [350] Qui était présent outre votre fils et votre  
21          bru à ce souper-là?

22          R. À ce souper-là? Mon fils, ma bru, moi, ma femme,  
23          monsieur Vaillancourt, sa femme et à ce souper-là  
24          s'est joint après monsieur Bernard Landry et son  
25          épouse qu'on a rencontrés au restaurant à Sainte-

1 Anne-de-Bellevue et qui ont été sur le bateau de  
2 monsieur Vaillancourt mais juste pour discuter, là,  
3 ils n'ont pas fait de tour de bateau. C'est pour ça  
4 que je me rappelle de ce souper.

5 Q. [351] Merci.

6 Me SIMON TREMBLAY :

7 Q. [352] Puis c'était quoi à la base, avant cette  
8 rencontre fortuite là avec monsieur Landry, c'était  
9 quoi la raison de ce souper-là entre, dans le fond,  
10 entre vos deux familles?

11 R. C'était... monsieur Vaillancourt, l'été, prenait  
12 son bateau et il invitait plusieurs personnes et  
13 c'est arrivé qu'il m'a invité une fois comme ça à  
14 aller souper.

15 Q. [353] Dans ce cadre...

16 R. On partait en bateau, on allait à Sainte-Anne-de-  
17 Bellevue puis on retournait. Je pense que c'était  
18 une marina, je ne me rappelle pas quelle marina.

19 Q. [354] Puis dans ce cadre-là...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. [355] C'était en quelle année?

22 R. Ouf! Madame, je ne pourrais pas... Dans les, je  
23 pourrais dire peut-être dans les années deux mille  
24 (2000), je ne pourrais pas vous dire. Mais à  
25 l'époque monsieur Landry n'était pas premier

1 ministre, là, mais dans les années peut-être deux  
2 mille cinq (2005), dans ces coins-là, deux mille  
3 quatre (2004). Je ne le sais pas, je ne pourrais  
4 pas... J'essaie de vous donner une réponse, là...

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Q. [356] Quand vous dites que monsieur Landry n'était  
7 pas premier ministre, c'est avant ou après sa  
8 période de premier ministre?

9 R. Je pense que c'était après. Après.

10 Q. [357] Dans le cadre de ce...

11 R. Bien, peut-être pas parce qu'il y avait une escorte  
12 avec lui. Il y avait des policiers de la Sûreté du  
13 Québec avec lui. Il était peut-être premier  
14 ministre.

15 Q. [358] Ou ministre mais...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [359] Mais ça n'indique pas nécessairement qu'il  
18 n'était plus premier ministre.

19 R. C'est... ah! peut-être, oui, c'est vrai. Mais je me  
20 rappelle qu'il y avait... J'essaie de vous... Je me  
21 rappelle qu'il y avait une escorte.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Q. [360] Dans le cadre de ce souper-là, est-ce qu'il y  
24 a eu des conversations relativement au Parti PRO  
25 des Lavallois ou...

1 R. Mondain. Point.

2 Q. [361] Et si je reviens, vous avez dit que vous avez  
3 eu en vingt-huit (28) ans l'occasion de dîner avec  
4 lui à trois reprises.

5 R. Oui.

6 Q. [362] Quel genre de conversations avez-vous lorsque  
7 vous dînez avec lui, compte tenu que ce n'est pas  
8 un ami ou une connaissance?

9 R. Uniquement politique. Uniquement d'organisation  
10 politique, politique. Pas de financement. Il ne  
11 s'occupait pas du financement du PRO. Il y a eu une  
12 des discussions où il y avait eu un chèque en deux  
13 mille huit (2008) qu'on va peut-être revenir plus  
14 tard.

15 Q. [363] On va y revenir tout à l'heure, oui.

16 R. Ça, c'était le troisième dîner, celui-là.

17 Q. [364] O.K.

18 R. Les deux autres, le premier c'était au Hilton,  
19 c'était à l'époque, je pense, qu'il pensait peut-  
20 être aller en politique provinciale. Je me rappelle  
21 de ça. Ça, c'est au Hilton, le premier dîner. Puis  
22 le deuxième, c'était à un autre restaurant, au  
23 Sterlings, comme je vous avais déjà parlé, mais je  
24 ne me rappelle pas vraiment du contenu. Il devait y  
25 avoir rien d'important parce qu'on ne parlait que

1 de politique. Je n'ai jamais parlé d'argent avec  
2 monsieur Vaillancourt.

3 Q. [365] Mais est-ce que vous le rencontriez des fois  
4 à son bureau?

5 R. Oui, j'ai déjà été à son bureau à plusieurs  
6 reprises. Les premiers temps, j'allais là, c'était  
7 comme un petit peu une rencontre officielle avec  
8 les états financiers du parti.

9 Q. [366] Bien là, quand vous dites les premiers temps,  
10 on est en quelle année?

11 R. Premiers temps, quatre-vingt-neuf (89), qu'il a été  
12 élu en quatre-vingt-neuf (89).

13 Q. [367] Donc, les premiers temps de monsieur  
14 Vaillancourt à la mairie.

15 R. À la mairie. À la mairie. J'allais le voir quand je  
16 faisais mes états financiers comme représentant  
17 officiel et que je les déposais en fin février,  
18 début mars, milieu mars. J'allais le voir à la  
19 place de lui envoyer une copie, j'allais le voir  
20 avec les états financiers pour discuter des états  
21 financiers. Mais ça a duré peut-être un an ou deux  
22 parce que les discussions n'étaient pas très  
23 élaborées. À la fin, j'envoyais les états  
24 financiers, je le donnais au chef de cabinet.

25 Q. [368] Mais autrement que pour faire le rapport,

1 est-ce qu'il y a des...

2 R. C'était très rare.

3 Q. [369] Est-ce qu'il serait venu dans votre bureau  
4 pour des commandes spéciales ou des instructions?

5 R. C'est arrivé une fois, peut-être il est revenu plus  
6 tard, en deux mille six (2006). En deux mille six  
7 (2006) il m'avait appelé à son bureau, pour aller à  
8 son bureau. Je pouvais y aller peut-être une fois  
9 par deux ans, on pourrait dire, là. Ce n'était pas  
10 vraiment, je n'avais pas de contacts. Ça, vous  
11 pouvez en parler avec le chef de cabinet, les  
12 attachés politiques, là, et même la secrétaire de  
13 monsieur Vaillancourt. Je n'avais pas vraiment de  
14 contacts. Puis quand je voulais le rencontrer, que  
15 j'étais en dehors des périodes électorales, ça  
16 pouvait prendre deux, trois semaines avant de le  
17 rencontrer, puis j'attendais dans la salle  
18 d'attente une demi-heure, trois quarts d'heure.  
19 Mais quand j'étais en période électorale, les deux,  
20 trois mois d'élections, c'était plus rapide.

21 Q. [370] C'était plus fréquent aussi, je présume?

22 R. Non. Pas plus fréquent. Mais plus rapide. Parce  
23 que, écoutez, je faisais ça depuis quatre-vingt-  
24 quatre (84). Je faisais toujours... C'est un  
25 éternel recommencement, des élections, là. Je n'ai



1 pas besoin de parler à beaucoup de monde, là. Ça  
2 recommence toujours la même chose.

3 Q. [371] Vous dites que monsieur Vaillancourt ne  
4 s'occupait pas de financement.

5 R. Bien, du parti. Du parti, en voulant dire, quand  
6 moi je faisais mes campagnes de financement, que  
7 j'appelais les gens pour vendre des billets, il ne  
8 m'appelait pas pour savoir où j'en étais rendu, ou  
9 si j'avais vendu des billets à telle personne ou  
10 telle autre personne. Non.

11 Q. [372] Mais quand je vous dis il faisait du fi...  
12 Est-ce qu'il faisait du financement, il ne faisait  
13 pas de financement, vous dites, du parti.

14 R. Non.

15 Q. [373] Pourquoi vous insistez avec cette précision-  
16 là? Le « du parti »? Est-ce qu'il faisait d'autre  
17 sorte de financement?

18 R. Non. Pas avec moi.

19 Q. [374] Avec...

20 R. Non, non. C'est moi qui ai dit du parti, parce que  
21 je parle... Moi je travaille pour le parti. Mes  
22 responsabilités se limitaient au parti. C'est pour  
23 ça que je vous ai répondu au parti.

24 Q. [375] O.K. Mais est-ce que vous avez...

25 R. Non.

1 Q. [376] Est-ce que vous connaissez quelconque autre  
2 sorte...

3 R. Je n'ai jamais donné...

4 Q. [377] ... forme de financement que...

5 R. Je n'ai jamais demandé d'argent comptant à monsieur  
6 Vaillancourt, je n'ai jamais donné d'argent  
7 comptant à monsieur Vaillancourt. Non. Non. Non.  
8 Mais, comme je vous dis, mes contacts étaient  
9 rares.

10 Q. [378] Avec le maire.

11 R. Avec le maire. Oui.

12 Q. [379] O.K. Quand vous arrivez au Parti PRO, comment  
13 le parti est organisé, dans sa structure?

14 R. Aucune organisation en mil neuf cent quatre-vingt-  
15 quatre (1984). J'ai pris les documents du parti qui  
16 étaient dans une conciergerie dans le sous-sol d'un  
17 immeuble. La conciergerie, la porte n'était même  
18 pas barrée.

19 Q. [380] Ça fait que vous avez parti de là en quatre-  
20 vingt-quatre (84)?

21 R. J'ai été chercher les documents là, puis j'ai sorti  
22 les documents. Avec le président du parti de  
23 l'époque, on a engagé une permanente.

24 Q. [381] Qui était le président à cette époque-là?

25 R. Monsieur Lemay. Je ne me rappelle pas son prénom,

1           là.

2           Q. [382] Pas de problème.

3           R. Monsieur Lemay. Monsieur Lemay, qui est décédé. Il  
4           est décédé, Monsieur Lemay. C'est monsieur Lemay  
5           qui avait le, qui a engagé la permanente. Moi j'ai  
6           rencontré la permanente après, puis on a commencé à  
7           travailler ensemble. Aujourd'hui, je pense qu'elle  
8           a quatre-vingts (80) ans aujourd'hui. Mais elle a  
9           été là de quatre-vingt-quatre (84) à aller jusqu'en  
10          deux mille deux (2002). Elle est partie pendant  
11          deux ans, elle est revenue en deux mille quatre  
12          (2004), deux mille cinq (2005), pour faire  
13          l'élection de deux mille cinq (2005), puis après  
14          ça, là elle est repartie, elle a pris sa retraite  
15          totale.

16          Q. [383] Pouvez-vous nous entretenir un peu sur la  
17          notion de cautionnement pour un parti municipal? En  
18          faisant peut-être état de la situation qui  
19          prévalait, là...

20          R. Bien, quand je suis arrivé en quatre-vingt-quatre  
21          (84), vous ne pouviez pas donner plus que six cent  
22          cinquante dollars (650 \$) à tous les partis  
23          municipaux de la Ville. Ça veut dire que...

24          Q. [384] Confondus. C'est-à-dire...

25          R. Confondus.

1 Q. [385] Il y avait un budget de six cent cinquante  
2 (650) pour tous les partis.

3 R. C'est ça.

4 Q. [386] Et non par parti.

5 R. Si vous aviez trois partis, ou deux partis, il  
6 fallait donner trois cents (300), trois cents  
7 (300), cinquante (50), je ne sais pas... Il fallait  
8 faire une répartition. Mais vous pouviez cautionner  
9 illimité. Illimité, là... Moi, quand je suis arrivé  
10 en quatre-vingt-quatre (84), là, il y avait un  
11 entrepreneur qui avait cautionné pour environ cent  
12 cinquante mille (150 000) l'élection de quatre-  
13 vingt-un (81). Puis l'élection de quatre-vingt-cinq  
14 (85) pour environ deux cent mille (200 000),  
15 l'élection de quatre-vingt-neuf (89) pour environ  
16 deux cent mille (200 000), puis l'élection de  
17 quatre-vingt-treize (93), j'ai refusé la caution,  
18 parce que, avec l'argent qui provenait du budget de  
19 remboursement de dépenses de recherches et de  
20 secrétariat des partis politiques, j'ai réussi à  
21 aller chercher une indépendance financière pour me  
22 permettre de refuser ces cautions-là. Que le parti  
23 était capable d'aller mettre le trois cent mille  
24 (300 000) ou le deux cent cinquante mille (250 000)  
25 pour la campagne électorale. Pour les dépenses

1           électorales.

2           Q. [387] De façon pragmatique, pour un néophyte  
3           d'élections, là, une caution, ça va faire quoi, en  
4           pratique?

5           R. C'est que moi je vais emprunter à la banque, puis  
6           ils cautionnent le prêt du PRO.

7           Q. [388] Dans le fond, c'est une marge de crédit que  
8           la banque vous donne puis qui est cautionnée par...

9           R. Exact.

10          Q. [389] ... cette personne-là en question.

11          R. Exact. Exact.

12          Q. [390] O.K. Savez-vous si aujourd'hui il y a encore  
13          des limites au niveau de la caution?

14          R. Il y a une limite de dix mille (10 000). Mais là,  
15          récemment, récemment, avec les derniers  
16          amendements, je n'ai pas... Je n'ai pas... Je pense  
17          qu'il n'y a pas eu d'amendements au municipal. Je  
18          pense que c'est au provincial qu'il y a eu le plus  
19          d'amendements. Mais au municipal, il y a des  
20          donations. Les contributions, je pense, sont encore  
21          limitées à mille (1 000). Elles n'ont pas descendu  
22          encore. Et d'après moi, la caution de dix mille  
23          (10 000) devrait être encore là.

24          Q. [391] O.K. Est-ce que vous vous souvenez en quelle  
25          année cette caution-là a débuté, ou a été...

1 R. Vous voulez dire...

2 Q. [392] A été limitée, pardon?

3 R. Je ne pourrais pas vous dire. Mais il faudrait  
4 peut-être, en regardant la loi, juste la  
5 modification, vous avez la date de modification en  
6 dessous de l'article, là.

7 Q. [393] Oui, en dessous.

8 R. C'est peut-être comme ça, vous pourriez la...

9 Q. [394] Non, je demandais juste si vous aviez la  
10 connaissance.

11 R. Non, je ne m'en rappelle pas. Je n'ai pas de...

12 Q. [395] Cette démonstration-là sera faite en temps et  
13 lieu.

14 R. Non. Oui.

15 Q. [396] Qui sont les âmes dirigeantes, à ce moment-  
16 là, du Parti PRO des Lavallois, lorsque vous  
17 arrivez?

18 R. Bien, vous voulez dire, par anges... Qu'est-ce  
19 que...

20 Q. [397] Âmes dirigeantes. Donc, qui sont les acteurs  
21 principaux du parti?

22 R. En pratique ou légalement parlant?

23 Q. [398] On va y aller avec les deux, s'il y a deux  
24 réponses différentes.

25 R. Oui. Légalement parlant, bien, le chef du parti

1 c'était monsieur Lefebvre. Vous aviez le président  
2 du parti, monsieur Lemay. Il y avait, à cette  
3 époque-là en quatre-vingt-quatre (84), les statuts  
4 du parti n'étaient pas encore rédigés, c'est à peu  
5 près ça. C'est parce que selon le DGE, il faut  
6 envoyer au DGE le nom du chef, le nom du président,  
7 le nom et coordonnées du représentant officiel, et,  
8 je pense, un autre dirigeant du parti, mais là je  
9 ne me rappelle pas le nom à cette époque-là.

10 Mais, au niveau pratique, c'est certain que  
11 si un entrepreneur cautionnait pour cent cinquante  
12 mille (150 000) en quatre-vingt-un (81), c'est lui  
13 qui avait quand même un gros contrôle dans le  
14 parti. Disons qu'il en menait large, en tout cas.  
15 Et moi, quand je suis arrivé en quatre-vingt-quatre  
16 (84), je ne contrôlais pas une des sources de  
17 financement du parti, qui était le cocktail-  
18 bénéfice, ou dans ce temps-là c'était un super-  
19 bénéfice, souper de financement annuel. On avait  
20 seulement un événement de financement annuel. Mais  
21 je ne le contrôlais pas, c'était contrôlé par cet  
22 entrepreneur-là. Parce que là c'était en quatre-  
23 vingt-quatre (84), je ne sais pas si je dois nommer  
24 les noms, mais... par cet entrepreneur-là et des  
25 collecteurs de fonds.

1 Q. [399] Quand vous dites vous ne contrôliez pas  
2 l'événement de financement qui était le cocktail,  
3 que voulez-vous dire?

4 R. En pratique, ça fonctionnait, il y avait une  
5 réunion dans la salle d'attente... dans la salle de  
6 conférence de l'entrepreneur et là il y avait six,  
7 sept personnes qui nommaient les noms de différents  
8 entrepreneurs de Ville de Laval, puis qui  
9 disaient : « Bien, moi je m'occupe de lui, je  
10 m'occupe de lui, je vais lui vendre des billets. »  
11 Je ne faisais pas de sollicitation de ventes de  
12 billets. La seule chose que je faisais je ramassais  
13 les chèques, dans le fond. Puis les billets je  
14 n'avais pas vraiment de contrôle, parce qu'un  
15 entrepreneur pouvait prendre quarante (40) billets  
16 puis m'amener des chèques pour soixante (60)  
17 billets ou m'amener des chèques pour vingt billets.  
18 Puis qu'est-ce qu'il faisait avec les vingt autres  
19 billets, je ne le savais pas. J'arrivais là, moi,  
20 j'arrivais là. C'était comme ça quand je suis  
21 arrivé.

22 Q. [400] Quand vous dites...

23 R. Il n'y avait pas grand contrôle. Mais en passant,  
24 vous savez, le parti a été fondé en quatre-vingt  
25 (80), la première inspection sérieuse qui a été



1 faite par le DGE c'était en deux mille dix (2010).

2 Q. [401] Il n'y a rien qui s'est passé pendant trente  
3 (30) ans?

4 R. Non. Il y a eu des inspections - comment je  
5 pourrais dire ça - spécifiques quand il y a déjà eu  
6 des plaintes, mais ça n'a jamais donné lieu à des  
7 infractions. Mais il y a des fois, comme le six  
8 cent cinquante dollars (650 \$) qui était à tous les  
9 partis politiques, moi j'avais eu une plainte parce  
10 que j'avais pris six cent cinquante dollars (650 \$)  
11 d'un contributeur qui en avait donné six cent  
12 cinquante (650) à l'autre. Puis là il voulait  
13 prendre une plainte contre mon parti. Bien là, moi  
14 je n'ai pas la comptabilité de l'autre parti. S'il  
15 a donné à l'autre parti, moi je ne le sais pas.  
16 Parce que sinon, moi, je vais faire mon cocktail le  
17 premier (1<sup>e</sup>) janvier de l'année, là, je vais être  
18 sûr de les collecter en premier, puis s'il y a une  
19 deuxième contribution, je ne serai pas pénalisé.  
20 Bien là, ils n'ont pas été plus loin, mais ils ont  
21 pénalisé les contributeurs qui avaient donné plus  
22 que six cent cinquante dollars (650 \$). C'est juste  
23 donné un exemple. C'est le genre d'inspection  
24 spécifique qu'il y avait eu.

25 Comme la cabane à sucre, l'activité de

1 cabane à sucre, ça a déjà monté jusqu'à deux mille  
2 cinq cents (2500) personnes. Bon, bien, ils ne  
3 croyaient peut-être pas que l'activité était  
4 réelle. Puis ils sont venus voir, puis ils sont  
5 venus voir les factures, tout ça, pour inspecter  
6 pour voir si... puis aussi ils voulaient être sûrs  
7 qu'on avait fait la location d'autobus pour  
8 déplacer ces gens-là puis ils voulaient être sûrs  
9 que la location d'autobus était payée par le parti  
10 et non pas par les conseillers. Parce que si elle  
11 avait été payée par les conseillers ça aurait été  
12 une contribution déguisée, parce que c'est  
13 seulement moi qui peux dépenser au niveau des  
14 dépenses politiques pour le parti et les  
15 conseillers.

16 Q. [402] Et donc je comprends qu'à part quelques  
17 inspections spécifiques suite à des plaintes...

18 R. Jamais rien eu de...

19 Q. [403] ... il n'y a jamais eu d'inspection complète  
20 des livres?

21 R. Non.

22 Q. [404] De vérification complète des livres sauf en  
23 deux mille dix (2010)?

24 R. Exact.

25 Q. [405] Savez-vous pourquoi en deux mille dix (2010)

1 on vous a vérifié ou inspecté?

2 R. Bien là, la pression, je pense, médiatique était  
3 là, les journaux disaient contribution est égale à  
4 contrat, il y avait de la pression médiatique sur  
5 tout le monde. Puis ça a été aussi, ça a été bon  
6 pour moi parce que ça m'a permis de prendre encore  
7 plus, un petit peu plus le contrôle du parti, même  
8 si... parce que je n'avais pas totalement le  
9 contrôle vraiment, mais ça on va revenir un petit  
10 peu plus tard, là, si...

11 Q. [406] Pas de problème, on va suivre une  
12 chronologie.

13 R. Parce que là, c'est ça, je vais sauter du coq à  
14 l'âne, puis je suis très fort là-dessus.

15 Q. [407] Pas de problème. C'est justement, on fait un  
16 pas en arrière.

17 R. Je vous écoute.

18 Q. [408] Vous dites qu'il y a des gens qui  
19 s'occupaient du cocktail.

20 R. Oui.

21 Q. [409] Le témoin qui vous a précédé, monsieur René  
22 Mergl, a dit qu'il avait fait certaines, avait  
23 vendu certains billets et tout. Pouvez-vous nous  
24 expliquer premièrement s'il avait un rôle à ce  
25 moment-là et, si oui, quel est-il?

1 R. C'était un des vendeurs de billets en quatre-vingt-  
2 quatre (84), mais il ne vendait pas beaucoup de  
3 billets, monsieur Mergl. Ce n'était pas un gros  
4 vendeur de billets. Il vendait peut-être dans ce  
5 temps-là peut-être un quarante (40) billets, de  
6 mémoire, je vous dis de mémoire, ça peut être  
7 soixante (60), là, mais, de mémoire, ça n'a jamais  
8 été un gros vendeur de billets. Mais dans ce temps-  
9 là... mais à la fin, vers les années quatre-vingt-  
10 dix-huit (98), moi j'ai réussi à prendre le  
11 contrôle, puis je suis devenu le seul sollicitateur.  
12 Monsieur Mergl, là, il ne vendait pas des billets  
13 jusqu'en deux mille cinq (2005), là, ou des choses  
14 comme ça. Je vous parle, c'est dans les années  
15 avant deux mille (2000).

16 Q. [410] Jusqu'en quatre-vingt-dix-sept (97), dix-huit  
17 (98) quand vous avez repris...

18 R. À peu près.

19 Q. [411] ... le contrôle du cocktail?

20 R. Exact.

21 Q. [412] Ce dont on va rediscuter plus tard.

22 R. Oui.

23 Q. [413] Avant d'aller plus, de façon plus  
24 approfondie, dis-je, au parti en tant que tel et à  
25 son fonctionnement à l'interne, pouvez-vous juste

1 nous exposer un peu pour qu'on soit tous sur la  
2 même longueur d'onde, la structure politique  
3 municipale à Laval?

4 R. Qu'est-ce que vous voulez dire par structure?

5 Q. [414] Le nombre de conseillers?

6 R. Au début il y avait vingt-quatre (24) conseillers.

7 Q. [415] D'accord.

8 R. Et le nombre de districts a été réduit à vingt et  
9 un (21). Donc, ça a descendu à vingt et un (21)  
10 conseillers.

11 Q. [416] Et ce sont des élections par quartier?

12 R. Oui.

13 Q. [417] Par secteur, plutôt, par district, devrais-je  
14 même dire?

15 R. Par districts électoraux. Comme, pour donner un  
16 exemple, en deux mille neuf (2009), là, il y avait  
17 vingt et un (21) districts électoraux avec deux  
18 bulletins de vote, un bulletin de vote pour le  
19 conseiller municipal de chaque district. Il n'y a  
20 pas de réunion de deux, trois districts ensemble,  
21 là. C'est chaque district est indépendant. Il y a  
22 un bulletin de vote pour les gens qui se présentent  
23 dans ce district-là comme conseiller ou conseillère  
24 et il y a un bulletin de vote pour la mairie. Et au  
25 niveau justement du représentant officiel, ça me

1 fait vingt-deux (22) budgets à respecter, vingt-  
2 deux (22) plafonds de dépenses électorales à  
3 respecter pour les quarante-cinq (45) jours de la  
4 période électorale.

5 Q. [418] O.K. Et ce calcul-là est fait au prorata du  
6 nombre d'électeurs...

7 R. Exact.

8 Q. [419] ... ou c'est juste divisé par vingt et un  
9 (21)?

10 R. Non, au prorata puis c'est pour ça que je suis  
11 obligé de faire des dépenses, toujours des dépenses  
12 communes. Je ne peux pas faire des dépenses  
13 particulières. Parce que si je fais des dépenses  
14 particulières dans un quartier, je ne serai pas  
15 capable aller chercher les dépenses d'un quartier  
16 qui est plus peuplé. Qu'en faisant des dépenses  
17 communes, j'y vais toujours en proportion du nombre  
18 d'électeurs. Disons que je fais un pamphlet à la  
19 grandeur de la Ville, il coûte dix mille  
20 (10 000 \$), bien, je vais le diviser pas par vingt  
21 et un (21) mais en proportion du nombre d'électeurs  
22 de chaque, parce que le nombre change dans chaque  
23 district. Sinon, si je fais ça, bien, je vais me  
24 limiter, là, je vais arriver à des dépenses  
25 spécifiques à un quartier, je ne pourrai pas aller

1 chercher l'entièreté de l'autre. Je suis obligé de  
2 toujours rester une dépense commune.

3 Q. [420] Il y a combien de membres au Parti PRO des  
4 Lavallois?

5 R. Ça a varié, là, mais...

6 Q. [421] À sa dissolution, bien entendu?

7 R. Vingt-huit mille (28 000) membres en deux mille  
8 neuf (2009). À l'élection de deux mille neuf  
9 (2009), il y avait vingt-huit mille (28 000)  
10 membres, ça représentait dix pour cent (10 %) de  
11 l'électorat lavallois.

12 Q. [422] Et pour...

13 R. Il y avait deux cent quatre-vingt-deux mille  
14 (282 000) électeurs, mettons...

15 Q. [423] Oui.

16 R. Oui.

17 Q. [424] Plus ou moins dix pour cent (10 %).

18 R. C'est ça, exact.

19 Q. [425] Et pour pouvoir se présenter comme candidat  
20 au Parti PRO des Lavallois, est-ce qu'il y a des  
21 formalités quelconques?

22 R. Nous, on exigeait que le candidat ait été chercher  
23 un minimum ou près de mille (1 000) cartes de  
24 membre par quartier.

25 Q. [426] Des nouvelles cartes de membre ou il doit

1 avoir mille (1 000) membres dans son quartier?

2 R. Non, ça peut être s'il a maintenu son membership  
3 c'est parfait. Il peut, avec son membership, s'il  
4 part avec six cent (600) membres, bien, il a une  
5 avance sur les autres, puis il monte à mille  
6 (1 000). Si quelqu'un n'aurait pas de carte de  
7 membre puis il ne travaillerait pas son quartier,  
8 il y aurait possibilité que quelqu'un d'autre se  
9 présente contre lui à l'interne, parce que lui, il  
10 est capable de drainer plus de cartes de membre,  
11 plus de gens, puis c'est arrivé trois fois dans  
12 l'histoire du PRO, qu'il y a eu des élections  
13 contestées à l'interne pour connaître le candidat  
14 du PRO. C'était quand même très démocratique.

15 Q. [427] Mais, expliquez-moi, il y a quelque chose que  
16 j'ai de la misère à saisir.

17 R. Oui.

18 Q. [428] Vous dites, là... comment je fais pour  
19 identifier un membre à un candidat, si, dans le  
20 fond, vous et moi on se présente dans un district,  
21 on a une élection à l'interne, comment je fais pour  
22 savoir si moi, j'ai mille (1 000) membres et que  
23 vous, vous avez mille (1 000) membres?

24 R. Ah, c'est les membres qui sont domiciliés dans son  
25 district.



1 Q. [429] Oui, mais on est dans le même district, si on  
2 se présente dans le même district.

3 R. Oui, c'est ça, bien... non, non, il n'y a pas deux  
4 conseillers du... s'il y a deux... disons...

5 Q. [430] Non, je ne parle pas à l'élection, mais à  
6 l'interne, là...

7 R. À l'interne, bien là...

8 Q. [431] ... savoir quel candidat on va...

9 R. Bien là, on fait une convention puis il y a un  
10 vote. Si jamais, là... je vais vous donner un  
11 exemple : Si jamais un conseiller ne travaillait  
12 pas son quartier, ce qui est déjà arrivé trois  
13 fois... bien, deux fois; l'autre, c'est une autre  
14 affaire, mais deux fois. Bien là, dans ce temps-là,  
15 on lui disait : « Écoutez, vous ne vendez pas de  
16 carte de membre, là, puis il y en a d'autres qui  
17 sont plus impliqués que vous puis qui veulent  
18 vendre des cartes de membre, vendez des cartes de  
19 membre, vous allez vous protéger, allez vous  
20 chercher six (600), sept cents (700) cartes de  
21 membre, il n'y a personne qui va vous attaquer puis  
22 on n'ouvrira pas le quartier certain. » Mais s'il  
23 ne travaille pas, bien là, on ouvrait le quartier,  
24 puis là, les deux vendaient des cartes de membre.  
25 Puis là, après ça, il y avait une convention avec

1 une élection, avec des bulletins de vote puis on  
2 demandait, nous autres, bien avant le gouvernement  
3 du Québec, de s'identifier avec le permis de  
4 conduire puis on faisait une élection interne. Puis  
5 le gagnant devenait le candidat du PRO au titre de  
6 conseiller municipal dans ce quartier-là... dans ce  
7 district électoral là.

8 Q. [432] Et pour pouvoir gagner à l'interne, ça  
9 prenait au moins mille (1 000) membres?

10 R. Bien...

11 Q. [433] Il fallait avoir recruté mille (1 000)  
12 membres?

13 R. ... là c'était différent, là, parce que là il  
14 fallait avoir le plus de votes possibles des  
15 membres qui ont été à la convention.

16 Q. [434] O.K. je comprends, je vous suis, parfait.  
17 C'est quoi la structure de façon... on va survoler,  
18 bien entendu, mais la structure au niveau de  
19 l'exécutif, là, du parti, pour savoir un peu  
20 comment cet organe-là fonctionne?

21 R. Je pourrais vous produire, là, je ne les ai pas  
22 avec moi, mais les statuts du parti, j'en ai encore  
23 une copie, je pourrais peut-être vous produire plus  
24 tard, si vous voulez.

25 Q. [435] Oui. Pas de problème. On va peut-être prendre

1 l'engagement, à ce stade-ci...

2 R. Oui.

3 Q. [436] ... pour être certain qu'on n'omet pas ça.

4 Donc, et là, je vais avoir besoin de votre aide,

5 Madame la Greffière...

6 LA GREFFIÈRE :

7 E-45.

8

9 68E-45: Engagement du témoin de fournir les statuts

10 du Parti PRO des Lavallois

11

12 R. Oui, parce que je les ai chez moi, je ne les ai pas

13 amenés avec moi. De mémoire, vous aviez et de la

14 première instance, c'était le chef du parti, la

15 deuxième instance, c'était le conseil de direction

16 qui était constitué de quinze (15) personnes, dix

17 (10) élus, trois conseillers municipaux ou

18 conseillères, le maire et le représentant officiel,

19 qui était d'office, le trésorier. Ça c'est le

20 conseil de direction.

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 Q. [437] Quand vous dites « dix (10) personnes

23 élues »...

24 R. Élues, c'était des membres du parti, des gens qui

25 n'étaient pas conseillers, des membres du parti qui

1           étaient élus par le congrès général comme membres  
2           du conseil de direction.

3           Q. [438] O.K. Et comment ça... ces réunions-là...

4           R. Et ça, on se réunissait, le conseil de direction,  
5           c'était l'instance qui dirigeait le parti, on se  
6           réunissait à tous les deux, trois, quatre, cinq  
7           mois, ça dépendait de... vous savez, entre les  
8           élections, souvent, il n'y avait pas beaucoup  
9           d'action, on pouvait se réunir seulement deux fois  
10          dans une année et quand il y avait une élection, on  
11          se réunissait peut-être un peu plus souvent, mais  
12          dans les quatre, cinq derniers mois, là il n'y  
13          avait plus de réunion, là, c'était vraiment  
14          concentré sur l'élection. Mais c'était eux autres  
15          qui diri... moi, en tout cas, toutes les dépenses  
16          que je faisais, je devais leur rendre compte,  
17          j'amenais mes factures et je leur expliquais  
18          chacune des dépenses, que ce soit une dépense de  
19          quinze dollars (15 \$), de quinze cents dollars  
20          (1 500 \$), chacune des dépenses était expliquée, au  
21          conseil de direction. Ça, c'est... vous avez le  
22          chef du parti, le conseil de direction, le conseil  
23          général; le conseil général, c'est... il est  
24          constitué de tous les conseillers municipaux élus,  
25          plus les organisateurs ou, si vous voulez, les

1 présidents d'associations de districts, parce que  
2 chaque district devait avoir une association de  
3 district. C'est une réunion du conseil général,  
4 justement, qui a dissous le parti. Parce que le  
5 conseil général est vraiment l'instance suprême  
6 entre les réunions du congrès général. C'est cette  
7 réunion-là, vers le quinze (15) novembre, environ,  
8 qui a dissous le parti, qui a décidé de dissoudre  
9 le parti, à l'unanimité. Après ça, vous avez le  
10 congrès général, qui se réunit une fois par année,  
11 qui est l'instance suprême...

12 Q. [439] Et là, les vingt-huit mille (28 000) membres  
13 sont invités ou...?

14 R. Oui, bien là, nos congrès pouvaient varier entre  
15 quatre cents (400) à neuf cents (900) personnes.  
16 C'était quand même des gros congrès, là, pour un  
17 parti municipal. Mais c'était des délégués de  
18 chacun des quartiers. Après ça, là, après le  
19 congrès général, vous avez l'association de  
20 district. Chaque conseiller ou association de  
21 district devait avoir un minimum de, je pense que  
22 c'était vingt (20), trente (30), quarante (40)  
23 membres, là, pour que l'association soit reconnue  
24 ou un peu plus, je ne m'en rappelle pas, le  
25 chiffre, pour que l'association soit reconnue par

1 le parti. Et la dernière instance, bien, qui était  
2 aussi la plus importante, c'est le membre, le  
3 membre du parti qui a le droit de participer au  
4 congrès général. C'est ça, en gros, les statuts du  
5 parti.

6 Q. [440] Et sans rentrer dans les détails, dans ces  
7 réunions-là on discute, dans le fond, des...

8 R. Du conseil de direction. On discute plus du  
9 contact... Le PRO a toujours été axé sur un contact  
10 rapproché avec les citoyens. C'est pour ça qu'on se  
11 servait du budget de recherche sur les secrétariats  
12 des partis politiques pour avoir le plus d'outils  
13 promotionnels pour obliger nos conseillers ou nos  
14 candidats de parler aux gens. Pour donner un  
15 exemple, en deux mille un (2001), moi j'ai passé  
16 proche d'avoir des gros problèmes parce que j'avais  
17 changé la technique. À la place de mettre des  
18 affiches sur les poteaux publics et les terrains  
19 publics, on a dit, on va mettre les affiches sur  
20 les terrains privés uniquement. Des petites  
21 affiches avec un piquet sur le terrain privé.  
22 Pourquoi? Parce qu'on va obliger le conseiller ou  
23 le candidat d'aller cogner à la porte, de parler  
24 avec le citoyen, de discuter avec lui et de faire  
25 des petits gestes d'humilité comme de lui dire

1 « Bien, prendriez-vous une carte de membre et est-  
2 ce que je pourrais mettre une petite affiche sur  
3 mon (sic) terrain? » Puis il se trouvait qu'un  
4 terrain privé, ça, ça vote. Un poteau public, ça ne  
5 vote pas. Puis ça avait un effet d'entraînement sur  
6 la rue. Mais tout ça était axé pour le contact  
7 entre les gens mais pas juste une fois par quatre  
8 ans. À toutes les années il y avait une  
9 distribution d'un accroche-porte, il y avait des  
10 distributions de crayons promotionnels, de jeux de  
11 cartes à l'effigie du PRO, de toutes sortes  
12 d'outils promotionnels pour les obliger à aller  
13 voir le monde, d'être constamment avec eux et non  
14 pas une fois par quatre ans. Être plus proche de la  
15 population. C'était ça, dans le fond, la clé du  
16 PRO, c'est ça.

17 10:55:33

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. [441] Pourquoi vous dites que ça a failli, en deux  
20 mille un (2001), vous avez eu des problèmes avec  
21 ça?

22 R. C'est parce que là, quand en deux mille un (2001),  
23 quand que les partis de l'opposition ont posé les  
24 pancartes sur les poteaux publics, ça a paniqué  
25 parce que les conseillers, ils ne travaillaient pas

1 fort pour poser des pancartes sur les terrains  
2 privés. Puis là, quand ils ont vu toutes ces  
3 pancartes-là sur les poteaux publics, moi j'ai eu  
4 de la pression puis là ils ont commencé à  
5 travailler, ça les a fait travailler. Ils ont  
6 commencé à travailler. Puis là on a commencé à voir  
7 que les terrains privés, ils commençaient à avoir  
8 plus de pancartes. Sinon, parce que je vous dis ça  
9 mais monsieur Vaillancourt, après le soir de  
10 l'élection, quand on a gagné il m'a dit : « Si ça  
11 aurait été une semaine de plus, tu n'étais plus  
12 là. » Il m'a dit ça. C'est un beau mot  
13 d'encouragement après l'élection, là, mais c'est ce  
14 qu'il m'a dit. C'est pour ça que je vous ai dit que  
15 j'avais... Puis là, j'avais de la pression, je me  
16 promenais dans les quartiers puis je regardais les  
17 affiches sur les terrains privés puis il n'y en  
18 avait pas beaucoup au début. J'ai trouvé ça dur  
19 puis tout le monde chicanait en disant : « On ne  
20 nous voit pas. On ne nous voit pas. » Vous savez,  
21 les politiciens en campagne électorale, ils veulent  
22 s'afficher puis il y avait... J'ai eu beaucoup,  
23 beaucoup de pression lors de cette élection-là que  
24 je me rappelle justement beaucoup.

25



1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Q. [442] Où étaient situés les locaux du Parti PRO?

3 R. On changeait de... Entre les élections, c'était le  
4 local le plus petit possible, le moins cher  
5 possible, pour pouvoir économiser l'argent le plus  
6 possible pour pouvoir faire notre prochaine  
7 élection. Donc, de quatre-vingt-quatre (1984) à  
8 aller à deux mille deux (2002), le local du PRO,  
9 entre les élections, était situé dans le sous-sol  
10 de la permanente de sa maison privée. Et si on  
11 voulait faire des réunions, bien, on allait à  
12 l'hôtel, ça coûtait cinq (500 \$), six cents  
13 dollars (600 \$), c'était mieux ça que de payer des  
14 loyers extravagants. Mais quand arrivait l'année  
15 d'élection, là on déménageait notre local dans un  
16 plus gros local de quatre (4 000), cinq mille  
17 (5 000) pieds carrés qui nous coûtait quand même  
18 assez cher et on avait une superstition, nous, on  
19 était toujours situé sur le côté nord du boulevard  
20 Saint-Martin, entre le boulevard des Laurentides et  
21 le boulevard Le Corbusier. On ne pouvait pas aller  
22 ailleurs que dans ce secteur-là parce qu'on avait  
23 gagné en quatre-vingt-un (81) puis on gagnait les  
24 autres élections, mais on avait trop peur d'aller  
25 ailleurs. C'est des superstitions, ça.

1 Q. [443] Il n'y a pas de problème. Donc ça, pour les  
2 années électorales ou les périodes électorales...

3 R. Oui.

4 Q. [444] ... vous louez un plus grand local mais sinon  
5 le siège...

6 R. Le plus petit local possible.

7 Q. [445] Le siège, si on veut..

8 R. Comme il y a un bout de temps qu'il était situé en  
9 arrière de mon bureau d'avocats.

10 Q. [446] O.K.

11 R. Qui avait cinq cent soixante-dix (570) pieds  
12 carrés.

13 Q. [447] Sur la superficie totale de?

14 R. Deux mille quelques cents pieds carrés, oui.

15 Q. [448] Donc, vous sous-louiez une partie au parti?

16 R. Oui. Puis je vous ai montré, justement, les  
17 évaluations. Quand j'ai sous-loué au parti, j'ai  
18 fait faire une évaluation du prix de la valeur  
19 marchande et, en plus, je le sous-louais au mois,  
20 parce que je ne voulais pas m'attacher puis je ne  
21 voulais pas les attacher. Puis ça a été, dans les  
22 deux cas, quand j'ai loué au PRO, j'ai toujours  
23 fait faire une évaluation et ça, le DGE en deux  
24 mille dix (2010) il a vu ces évaluations-là parce  
25 qu'il m'a questionné sur les baux. Je lui ai montré

1 les baux aussi et les évaluations.

2 Q. [449] Qu'est-ce qui se passe en deux mille six  
3 (2006)? En mai deux mille six (2006)? Vous quittez  
4 votre pratique solitaire...

5 R. Oui.

6 Q. [450] ... pour aller chez Dunton Rainville.

7 R. Oui.

8 Q. [451] Qu'est-ce qui va se passer avec le local?

9 R. C'est ça, là, en mai deux mille six (2006) quand je  
10 suis parti, j'ai fermé mon bureau. C'est le PRO qui  
11 a pris l'entièreté du local de deux mille (2 000)  
12 pieds carrés et c'est là que j'ai refait un nouveau  
13 bail, une nouvelle évaluation de la valeur  
14 marchande et là c'était un bail net-net, là, que je  
15 vous ai montré et que le DGE aussi a examiné. Et ça  
16 a été entériné par le conseil de direction, signé  
17 par le président et signé par moi parce que je suis  
18 le seul qui peut engager le PRO. Le bail a été  
19 signé par moi comme locateur, comme locataire, mais  
20 le président du parti, qui était à l'époque  
21 monsieur Goyer, a signé sur le bail et ça a été  
22 soumis aussi avant au conseil de direction.

23 Q. [452] L'agent officiel du parti, ce n'est pas la  
24 même chose que l'organisateur...

25 R. Non.

1 Q. [453] ... des élections?

2 R. Non.

3 Q. [454] Pouvez-vous nous dire qui furent les  
4 organisateurs politiques des campagnes de monsieur  
5 Vaillancourt...

6 R. Bien...

7 Q. [455] ... si on commence en quatre-vingt-neuf  
8 (1989)?

9 R. Bien, il faut que... le représentant officiel,  
10 c'est le représentant officiel entre les élections.  
11 Lorsque la période électorale commence, c'est un  
12 agent officiel qui peut être le même ou qui peut  
13 être différent aussi...

14 Q. [456] O.K.

15 R. ... pour le quarante-cinq (45) jours de la période  
16 électorale. Mais, moi, je suis un représentant  
17 officiel, je ne suis pas un organisateur. Je l'ai  
18 fait deux élections, là, parce qu'il n'y avait  
19 presque pas d'opposition, là - je vais vous  
20 l'expliquer plus tard - mais il y avait des  
21 organisateurs qui étaient là. En quatre-vingt-un  
22 (81)...

23 Q. [457] Si on commence en quatre-vingt-neuf (89)  
24 juste parce que...

25 R. En quatre-vingt-neuf (89). Excusez. Oui. O.K.

1 Q. [458] ... on parlait de monsieur Vaillancourt parce  
2 que...

3 R. Oui, oui. Quatre-vingt-neuf (89), c'est monsieur  
4 Claude Dumont qui avait été organisateur de  
5 monsieur Vaillancourt lorsqu'il était conseiller  
6 municipal. C'est lui qui est devenu son  
7 organisateur, monsieur Claude Dumont, qui est  
8 aujourd'hui décédé.

9 Q. [459] O.K.

10 R. En quatre-vingt-neuf (89), quatre-vingt-treize  
11 (93), monsieur Dumont; quatre-vingt-dix-sept (97),  
12 monsieur Dumont; deux mille un (2001), monsieur  
13 Pietro Perrino.

14 Q. [460] O.K.

15 R. Deux mille cinq (2005), dans le fond, il n'y en  
16 avait pas, c'est moi et la permanente qui se sont  
17 partagés le travail.

18 Q. [461] D'accord.

19 R. Et la même chose pour deux mille neuf (2009).

20 Q. [462] Deux mille neuf (2009).

21 R. Un organisateur, là, je m'excuse...

22 Q. [463] Non, allez-y. Allez-y.

23 R. ... c'est un peu comme... Moi, je ne veux pas  
24 être... ce n'est pas que... Au PRO, c'est... ce  
25 n'est pas quelqu'un qui a des grosses

1           responsabilités, parce que le PRO est complètement  
2           décentralisé. Dans le fond, il y a vingt et un (21)  
3           organisateurs parce qu'il y a vingt et un (21)  
4           districts. Puis dans ces organisateurs-là, moi,  
5           comme en deux mille cinq (2005), je faisais des...  
6           j'étais en avant de ces gens-là pour leur expliquer  
7           comment ça fonctionne, mais il y en avait à peu  
8           près au moins quinze, seize (15-16) qui en savaient  
9           plus que moi. Le PRO a toujours été décentralisé.

10                    La journée de l'élection, on pourrait  
11           mettre la clé dans la porte, puis ça se fait tout  
12           seul parce que ça se fait dans les quartiers. Le  
13           central ne peut pas aider personne, ça se fait dans  
14           les quartiers, c'est complètement décentralisé.  
15           C'est pour ça que le... l'organisateur, c'était  
16           plus un confesseur des conseillers. Quand il y  
17           avait des problèmes, ils allaient le voir. Un  
18           confesseur, quelqu'un pour les aider. C'est ça,  
19           plus un conseiller qu'un organisateur.

20           Q. [464] Un chef d'orchestre aussi ou...

21           R. Pas aussi fort que ça. C'était plus monsieur  
22           Vaillancourt qui est le chef d'orchestre.

23           Q. [465] Monsieur Claude Dumont, par rapport au Parti  
24           PRO des lavallois, est-ce que c'est un membre?  
25           C'est un bénévole?

1 R. Non. Non, il ne restait pas à Laval, ce n'est  
2 pas... Moi, j'ai toujours considéré, j'ai toujours  
3 dit qu'il devait être un bénévole que, moi, je ne  
4 l'ai jamais payé. Puis lui, d'après moi, il se  
5 servait plus du PRO, puis c'est ce qu'il me disait,  
6 comme tremplin pour aller faire des élections  
7 ailleurs. Parce que c'était quand même quelqu'un  
8 qui faisait beaucoup d'élections, pas juste à  
9 Laval. Moi, j'ai toujours fait des élections à  
10 Laval, je n'ai jamais été ailleurs que Laval, là.  
11 Mais, lui, c'était quelqu'un qui en faisait  
12 beaucoup. Surtout quand il y avait les élections.  
13 Avant, c'était intercalé, il y avait une moitié des  
14 villes qui en faisaient sur deux ans, l'autre  
15 moitié sur deux ans. C'était quelqu'un qui était  
16 extrêmement actif.

17 Mais, moi, en tout cas, je ne l'ai jamais  
18 payé. J'ai toujours dit que s'il était là, il  
19 fallait qu'il soit bénévole puis qu'il se  
20 servait... Aussi j'ai lu dans les journaux qu'il y  
21 avait eu des contrats aussi avec la Ville de Laval,  
22 que j'ai lu dans les journaux, mais je n'en sais  
23 pas plus.

24 Q. [466] Pietro... comment son... Perrino?

25 R. Pietro Perrino.

1 Q. [467] Est-ce que, lui, c'était un citoyen de Laval?

2 R. Oui. Il restait à Val-des-Arbres, je pense, ou Val-  
3 des... Val-des-Arbres.

4 Q. [468] Est-ce que c'était un bénévole du parti?

5 R. Non, ce n'était pas un... je ne l'ai pas payé, mais  
6 il n'a pas été là vraiment souvent, monsieur Pietro  
7 Perrino. Il a été là... c'était l'organisateur, je  
8 pense qu'il avait le titre plus que d'autre chose.  
9 Il n'était pas vraiment présent. Puis moi, quant à  
10 moi, là aussi je disais la même chose, « il n'a pas  
11 d'affaire à être payé. S'il est là pour être payé,  
12 moi, je ne suis pas intéressé de prendre une partie  
13 du budget de dépenses électorales pour le payer, ça  
14 ne marche pas ». Mais, il n'était pas vraiment là,  
15 je vous le jure, vraiment souvent.

16 Q. [469] Mais, c'est lui qui avait le titre  
17 d'organisateur.

18 R. C'est lui qui avait le titre, il allait là lors des  
19 réunions, mais après ça, on ne le voyait pas  
20 souvent.

21 Q. [470] Il est onze heures et cinq (11 h 05), on est  
22 rendu à aborder, là, les sources de financement du  
23 Parti PRO. Je pense que c'est un bon moment pour  
24 prendre la pause.

25



1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait.

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Merci.

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

6

7 REPRISE DE L'AUDIENCE

8 (11:32:24)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Avant de reprendre, je voudrais simplement  
11 rectifier quelque chose. La requête avec maître  
12 Filteau - et elle en a été avisée - la requête avec  
13 le DPCP, ce n'est pas lundi qui vient le trois (3)  
14 juin, mais c'est le dix (10) juin qu'elle sera  
15 entendue. Vous étiez au courant, Maître Poulin?

16 Me PIERRE POULIN :

17 Oui, j'ai discuté avec maître LeBel tout à  
18 l'heure...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait.

21 Me PIERRE POULIN :

22 ... et c'est ce que nous avons convenu. Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait. Merci.

25

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Pendant qu'on est dans l'intendance, Madame la  
3 Présidente...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui.

6 Me SIMON TREMBLAY :

7 ... Monsieur le Commissaire, le témoin maître  
8 Bertrand a pris... a souscrit à l'engagement 68E-  
9 45...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui.

12 Me SIMON TREMBLAY :

13 ... qui se trouve à être de communiquer là les  
14 statuts du Parti PRO des lavallois.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui.

17 Me CHARLES DEROME :

18 On avait omis - et Madame la Greffière a  
19 gentiment... m'a gentiment rappelé à l'ordre - on a  
20 omis de mettre un délai pour produire cet  
21 engagement-là.

22 Q. [471] Donc, Monsieur... Maître Bertrand, vendredi  
23 le sept (7) juin, c'est raisonnable! Ça vous laisse  
24 huit jours.

25 R. Ah! Oui, oui, oui, oui. Mais... oui.

1 Q. [472] Bon. Vous avez juste à acheminer ça...

2 R. Oui.

3 Q. [473] ... à moi ou l'enquêteur qui est responsable  
4 de vous, donc les statuts du Parti PRO des  
5 lavallois. Et s'il y a eu des changements entre le  
6 dix-neuf (19) octobre quatre-vingt-seize (96) et,  
7 je ne dirai pas « à ce jour », mais jusqu'à la  
8 dissolution du Parti, ce serait apprécié si vous  
9 pouviez nous donner les différentes versions.

10 R. Oui.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci. Alors, on poursuit.

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Q. [474] Oui. Donc, nous en étions rendus à parler des  
15 sources de financement du PRO. Avant d'étayer  
16 celles-ci, combien de sources distinctes le Parti  
17 PRO des lavallois a-t-il... de sources de  
18 financement, pardon?

19 R. Le Parti a trois sources de financement.

20 Q. [475] Quelles sont-elles, premièrement?

21 R. La partie la plus importante de sa source de  
22 financement, c'est le budget de remboursement de  
23 dépenses de recherche et secrétariat des partis  
24 politiques.

25 Q. [476] Parfait. L'autre source, on va les détailler

1           une après l'autre après.

2           R. Oui.

3           Q. [477] On va juste les identifier pour commencer.

4           Donc, on a la recherche et le secrétariat. Quelle  
5           est la deuxième source?

6           R. La deuxième source, c'est l'événement de  
7           financement annuel qui, aujourd'hui, est un  
8           cocktail bénéfice.

9           Q. [478] D'accord. Et quelle est la troisième et  
10          dernière source de financement du Parti PRO des  
11          lavallois, Monsieur Bertrand?

12          R. Les contributions des conseillers-conseillères et  
13          les proches.

14          Q. [479] Donc, on va analyser chacune de ces sources  
15          de financement du PRO des lavallois de façon  
16          détaillée. La première que vous nous avez indiquée,  
17          c'est le remboursement des dépenses de recherche et  
18          de secrétariat.

19          R. Oui.

20          Q. [480] Qu'est-ce que c'est ça exactement, Maître  
21          Bertrand le remboursement et, plus particulière-  
22          ment, quelles sont les dépenses de recherche et de  
23          secrétariat en matière de politique municipale?

24          R. Voulez-vous que je commence avec l'évolution au  
25          début ou...

1 Q. [481] Oui, on peut y aller avec l'évolution et nous  
2 expliquer qu'est-ce que c'est.

3 R. Parfait. Moi, j'ai été nommé représentant officiel  
4 en mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984) et en  
5 quatre-vingt-quatre (84), il y a eu la Loi sur les  
6 budgets des remboursements de dépenses de recherche  
7 et de secrétariat des partis politiques qui a été  
8 introduite. On l'appelait à cette époque-là la Loi  
9 Doré parce que c'était une loi qui avait été faite  
10 par le Parti québécois pour favoriser Doré contre  
11 le maire Drapeau à l'époque. Et pour pas juste  
12 viser la Ville de Montréal, bien, ils ont fait  
13 Montréal, Laval et Québec pour cette loi-là.

14 Q. [482] Donc, ce sont des dépenses qui peuvent être  
15 remboursées seulement dans ces municipalités-là?

16 R. Oui, exact. Ça, c'est de mil neuf cent quatre-  
17 vingt-quatre (1984) à deux mille un (2001).

18 Q. [483] Qu'est-ce qui s'est passé en deux mille un  
19 (2001)?

20 R. En deux mille un (2001), la Loi a été amendée pour  
21 changer le titre de « Parti politique » pour  
22 « Conseiller », mais je veux revenir à la Loi de  
23 quatre-vingt-quatre (84).

24 Q. [484] Oui. Allez-y. Allez-y. Excusez-moi.

25 R. C'est l'Honorable Marcoux qui avait été le ministre

1           qui a... des affaires municipales qui a introduit  
2           cette loi-là et lorsqu'ils ont introduit cette loi-  
3           là, ils n'ont pas voulu donner des balises pour  
4           déterminer quelles étaient les dépenses  
5           remboursables ou non en vertu de cette loi-là.

6           Q. [485] Donc, qu'est-ce que voulait dire « recherche  
7           et secrétariat »?

8           R. C'est ça, exactement.

9           Q. [486] O.K.

10          R. Ça avait été demandé, ils ne voulaient pas pour pas  
11          qu'un parti au pouvoir municipal puisse censurer le  
12          parti de l'opposition en étant trop strict sur le  
13          remboursement des dépenses. Donc, ils ont dit « on  
14          n'en met pas de balise », c'est plus comme une  
15          allocation à un parti dans le fond. On ne met pas  
16          de balise et il n'y a pas eu de délégation de  
17          pouvoir réglementaire pour permettre à la ville ou  
18          au ministère de définir des balises, il n'y en  
19          avait pas.

20                   Et nous, de quatre-vingt-quatre (84) à deux  
21          mille un (2001), on faisait des demandes de  
22          remboursements mensuelles et ce budget-là est  
23          administré par le trésorier de la ville. Et de  
24          quatre-vingt-quatre (84) à deux mille douze (2012),  
25          il y a eu quatre trésoriers différents de la Ville.

1 Q. [487] D'accord.

2 R. Puis, moi, je marchais, je fonctionnais avec les  
3 instructions du trésorier. Je pouvais arriver avec  
4 une dépense, pour donner un exemple, puis chaque  
5 ville a évolué différemment, selon le trésorier,  
6 selon leur interprétation eux autres. Parce qu'un  
7 fonctionnaire qui est obligé d'appliquer cette loi-  
8 là, bien, lui, il essaie de se mettre des balises,  
9 lui. Puis il y en a eu des balises qui ont été  
10 faites avec un règlement municipal, le règlement  
11 L-6074 de Laval qui a été fait pour appliquer  
12 certaines balises. Mais là, les balises qu'ils  
13 mettaient, les définitions étaient non limitatives.  
14 Et il n'y avait pas d'exclusion de dépenses, ce  
15 qu'on appelle « dépenses partisanses ».

16 Q. [488] Et cette réglementation-là de la Ville de  
17 Laval, on est en quelle année lorsqu'elle est...

18 R. C'est quatre-vingt-quatre (84) aussi.

19 Q. [489] O.K. Dès le début là.

20 R. Oui.

21 Q. [490] Aussitôt que la Loi est adoptée...

22 R. Oui.

23 Q. [491] ... il y a un règlement qui s'en suit au  
24 niveau de la municipalité.

25 R. Oui. Puis même en deux mille dix (2010), deux mille

1 onze (2011), ils appliquaient le même règlement qui  
2 avait été adopté en quatre-vingt-quatre (84).

3 Q. [492] D'accord.

4 R. Là c'est avec ce règlement-là que le trésorier  
5 travaillait. Puis moi, avant... Le but du PRO, dans  
6 le fond, c'était d'arriver puis d'essayer de faire  
7 des dépenses uniquement, ou le plus possible, des  
8 dépenses qui étaient remboursables. Des dépenses  
9 non remboursables, on essayait d'en faire le moins  
10 possible, parce que ce qu'on allait chercher avec  
11 le cocktail-bénéfice, on essayait de l'accumuler  
12 pour la prochaine élection. Donc, on se limitait à  
13 des dépenses remboursables.

14 Q. [493] Je vous interromps une petite seconde, Maître  
15 Bertrand.

16 R. Oui.

17 Q. [494] Quand vous dites dépenses remboursables, dans  
18 le fond c'est des dépenses qui...

19 R. En vertu du budget.

20 Q. [495] ... qui rentrent dans la définition...

21 R. Exact.

22 Q. [496] ... absente de recherches et secrétariat.

23 R. Exact. Puis avant de faire des dépenses, souvent,  
24 quand c'était des grosses dépenses j'appelais le  
25 trésorier, puis je lui disais. Ou, des fois



1 j'arrivais avec une dépense puis le trésorier me  
2 disait, « Ça, là - comme de la nourriture -  
3 nourriture et boissons alcoolisées, jamais je vais  
4 te rembourser. » Ça c'est en quatre-vingt-quatre  
5 (84). Donc, de quatre-vingt-quatre (84) à deux  
6 mille douze (2012), je n'ai jamais produit de  
7 factures de remboursement de nourriture.

8 Q. [497] Et d'alcool.

9 R. Et d'alcool.

10 Q. [498] D'accord.

11 R. C'est pour ça que quand des journalistes ont dit  
12 qu'il y a des gens qui se sont sucré le bec aux  
13 frais des fonds publics, ce n'est pas vrai.

14 Q. [499] O.K. On va s'en tenir aux questions. Je sais  
15 que...

16 R. Oui, excusez-moi. Excusez-moi, ça...

17 Q. [500] Non. Les journalistes ont pu dire certaines  
18 choses, mais...

19 R. Oui. Excusez-moi.

20 Q. [501] On va...

21 R. Oui mais c'est parce que... Oui.

22 Q. [502] On va s'en tenir à notre mandat et aux  
23 questions.

24 R. J'ai subi beaucoup d'accusations avec les années,  
25 puis ça... Mais c'est ça. Moi j'essayais de ne

1           dépendre que des dépenses remboursables. Et je  
2           suivais les instructions du trésorier, parce que  
3           c'est lui qui gérait, et c'était indiqué en toutes  
4           lettres dans le règlement que le trésorier avait  
5           l'obligation de vérifier que les dépenses  
6           rencontrent bien les balises qui étaient  
7           mentionnées au règlement municipal.

8           Q. [503] Le trésorier de la Ville.

9           R. De la Ville.

10          Q. [504] Qui nomme le trésorier de la Ville?

11          R. Là je ne pourrais pas vous dire. Le comité  
12           exécutif? Je ne le sais pas. Ça, je ne me suis  
13           jamais mêlé de l'administration municipale. Je ne  
14           pourrais pas vous dire.

15          Q. [505] O.K.

16          R. Il y en a eu quatre trésoriers.

17          Q. [506] Pendant la période de trente (30) ans.

18          R. Oui. Oui oui oui.

19          Q. [507] Ou quelques trente (30) ans.

20          R. Puis des gens extrêmement honnêtes, là. Puis moi je  
21           n'ai jamais eu de relations d'affaires, ou de  
22           relations sociales ou quoi que ce soit avec ces  
23           trésoriers-là.

24          Q. [508] O.K.

25          R. C'est ça. Puis là, avec le temps, c'est ça, ce

1 budget-là est devenu le plus important. En deux  
2 mille neuf (2009) c'était cinq cent vingt mille  
3 (520 000 \$) environ en deux mille neuf (2009).  
4 Bien, comme on était le seul parti élu, bien, on  
5 était tout seul à prendre ce budget-là.

6 Q. [509] Comment il est établi, ce budget-là?

7 R. En fonction du nombre de conseillers élus, en  
8 proportion du budget de la Ville, et il était  
9 séparé en fonction du nombre de conseillers élus  
10 pour chacun des partis. Comme en quatre-vingt-dix-  
11 sept (97), il y avait trois partis, bien, les trois  
12 partis se partageaient cette cagnotte-là. Puis il y  
13 avait... Chacun faisait leur demande de rembourse-  
14 ment de dépenses du parti.

15 Q. [510] O.K. Est-ce que ce pourcentage-là a évolué...

16 R. Avec le budget.

17 Q. [511] ... pendant ces vingt-huit (28) années-là?

18 R. Avec le budget de la Ville. Ça peut avoir parti à  
19 deux cent mille (200 000 \$), cent quatre-vingt  
20 mille (180 000 \$), puis monter jusqu'à, comme je  
21 vous dis, cinq cent quatre-vingt-dix mille  
22 (590 000 \$), je pense même, la dernière année.

23 Q. [512] Mais ça, si ça s'est produit ainsi, c'est  
24 parce que le budget de la Ville augmente.

25 R. Exact.

1 Q. [513] Mais ça demeure un pourcentage. Ma question  
2 était plutôt de déterminer si le pourcentage, en  
3 tant que tel, si lui il varie à travers les vingt-  
4 huit (28) quelques années.

5 R. Selon les partis qui sont élus.

6 Q. [514] Non non, je... Il y a un budget total qui est  
7 prévu...

8 R. Oui.

9 Q. [515] ... en fonction du budget total de la Ville,  
10 il y a un pourcentage de ce budget-là qui est  
11 prévu.

12 R. Il augmente toujours.

13 Q. [516] Je sais. Écoutez-moi une seconde.

14 R. Excusez-moi.

15 Q. [517] Pas de problème. La Ville a un budget global.

16 R. Oui.

17 Q. [518] Et parmi ce budget global-là, il y a un  
18 pourcentage qui est prévu pour le remboursement des  
19 dépenses de recherches et de secrétariat.

20 R. Oui.

21 Q. [519] On s'entend là-dessus?

22 R. Oui.

23 Q. [520] Bon. Ce pourcentage-là, entre quatre-vingt-  
24 quatre (84) et deux mille douze (2012), est-ce  
25 qu'il a varié? Et je ne parle pas du montant qui

1           résulte de l'application du pourcentage.

2           R. Je ne pourrais pas vous dire.

3           Q. [521] Je parle du pourcentage en tant que tel.

4           R. Je ne pourrais pas... Ce n'est pas moi qui faisais  
5           le calcul. Nous on recevait une lettre annuelle-  
6           ment, le premier (1er) janvier, dans le coin, au  
7           mois de janvier.

8           Q. [522] Oui?

9           R. Nous disant, « Bien, vous avez un budget de tant,  
10          et vous devez donc produire des dépenses pour  
11          pouvoir être remboursé. » Il fallait le dépenser  
12          pour être remboursé.

13          Q. [523] Jusqu'à concurrence de cinq...

14          R. Du montant qui nous était alloué à tous les ans  
15          qu'on recevait une lettre à cet effet.

16          Q. [524] Le montant en question a culminé, donc, à  
17          cinq cent neuf mille dollars (509 000 \$) en deux  
18          mille neuf (2009)?

19          R. Cinq cents (500), même jusqu'à cinq cent quatre-  
20          vingt-dix (590) ou dans ces coins-là. Dans ces...  
21          En deux mille onze (2011), peut-être, à peu près,  
22          là, oui. Aussi élevé...

23          Q. [525] O.K. Ça c'est un budget annuel, donc il  
24          continue à évoluer.

25          R. À augmenter, parce que le budget de la Ville

1           augmentait. Le budget annuel augmentait.

2           Q. [526] Et donc, compte tenu de l'absence de balises  
3           claires, ou du moins...

4           R. Il n'y en avait pas de balises, dans le fond, oui.

5           Q. [527] Qu'est-ce qui était accepté? Quelles dépenses  
6           en recherches et secrétariat étaient remboursées  
7           par le trésorier de la Ville de Laval?

8           R. Ce qui est arrivé, c'est que de mil neuf cent  
9           quatre-vingt-quatre (1984) à aller jusqu'en deux  
10          mille un (2001), les dépenses politiques étaient  
11          acceptées assez générales, puis c'était les  
12          dépenses du parti qui étaient acceptées. Des outils  
13          promotionnels, comme je vous parlais. Toutes ces  
14          choses-là étaient acceptées, même si c'était le  
15          logo du parti qui était sur l'outil promotionnel.

16                 En passant, la Ville nous interdisait de  
17          prendre le logo de la Ville. On aurait aimé mieux  
18          prendre le logo de la Ville, ça aurait été beaucoup  
19          plus crédible. Mais ils nous interdisaient de  
20          prendre le logo de la Ville. Donc, on faisait nos  
21          outils promotionnels, des sacs écologiques, des...  
22          On distribuait des accroche-portes à tous les ans,  
23          des timbres. On envoyait des envois postaux à nos  
24          membres. En deux mille neuf (2009) on était vingt-  
25          huit mille (28 000) membres. Mais dans les années

1           deux mille (2000) on était peut-être à vingt mille  
2           (20 000) membres aussi, là. Puis on était, on  
3           faisait beaucoup de communications.

4                        Il y a des conseillers qui faisaient des  
5           réunions, des locations de salles, il y avait une  
6           panoplie de dépenses qui étaient remboursées en  
7           vertu de ce budget-là. Et ça me permettait, moi, de  
8           maintenir mon compte de banque, puis à tous les  
9           cocktails, bien, je montais ma cagnotte de plus en  
10          plus pour la prochaine élection.

11                       Mais là, de quatre-vingt-quatre (84) à  
12          aller à deux mille un (2001), le titre était pour  
13          les partis politiques. En deux mille un (2001), le  
14          titre a changé pour conseiller.

15          Q. [528] C'est quoi la conséquence pratique de ce  
16          changement-là?

17          R. Bien, nous on n'en a pas vu, en tout cas, puis il  
18          n'y en a pas eu en pratique, parce qu'il y a un  
19          article un peu plus loin qui disait que si le  
20          conseiller municipal était membre d'un parti  
21          autorisé l'argent allait au parti autorisé.

22          Q. [529] O.K. Donc, ça a changé quelque chose juste  
23          pour les conseillers indépendants?

24          R. Oui, bien les conseillers indépendants étaient  
25          prévus déjà dans la loi de quatre-vingt-quatre

1 (84).

2 Q. [530] En disant que c'était eux-mêmes?

3 R. Oui, qu'ils avaient un budget.

4 Q. [531] Ça n'a rien changé?

5 R. Ça n'a rien changé. Ça n'a rien changé. Puis aussi  
6 si on regarde les, comment on va dire, les guides  
7 du représentant officiel. Le représentant officiel  
8 avait la même interprétation, si c'est un  
9 conseiller qui est membre d'un parti autorisé,  
10 l'argent allait au parti autorisé. La même chose  
11 même dans le guide du ministère des Affaires  
12 municipales au nouveau conseiller il disait la même  
13 chose, l'argent allait au parti autorisé.

14 Là, par exemple, puis là de mil neuf cent  
15 quatre-vingt-quatre (1984) à aller jusqu'en deux  
16 mille dix (2010), il n'y a jamais eu d'inspection,  
17 jamais eu de recherche pour savoir comment cette  
18 loi-là était administrée. Mais en deux mille dix  
19 (2010) il a dû y avoir une plainte au ministère des  
20 Affaires municipales ou quelque chose d'autre. Là,  
21 le ministère des Affaires municipales a envoyé deux  
22 vérificateurs ou un vérificateur à la Ville de  
23 Laval pour commencer.

24 Q. [532] Je vous arrête, Maître Bernard, on va juste  
25 terminer?



1 R. Excusez-moi, oui. Oui.

2 Q. [533] On va juste la notion de remboursement de  
3 dépenses, de recherche et secrétariat...

4 R. Excusez.

5 Q. [534] ... et, à ce moment-là, vous pourrez ensuite  
6 nous raconter cet épisode-là avec le ministère?

7 R. Oui.

8 Q. [535] Donc, juste pour être certain qu'on est sur  
9 la même longueur d'onde?

10 R. Oui.

11 Q. [536] Je comprends que vous le cinq cent quelque  
12 mille dollars (500 000 \$) que vous obtenez par  
13 année ça paie vos dépenses courantes?

14 R. Oui.

15 Q. [537] Et toute activité autre de financement sert à  
16 gonfler la caisse électorale?

17 R. Oui.

18 Q. [538] Et compte tenu que depuis deux mille un  
19 (2001), il n'y a pas d'opposant, il n'y a pas  
20 conseiller dans l'opposition à la Ville de Laval,  
21 je comprends que depuis deux mille un (2001) il y a  
22 cent pour cent (100 %) du budget prévu pour les  
23 dépenses de recherche et de secrétariat qui sont  
24 redonnés au Parti PRO des Lavallois?

25 R. Absolument.

1 Q. [539] Est-ce que c'est vous qui êtes responsable du  
2 budget du Parti PRO?

3 R. Oui, je suis le représentant officiel, c'est moi  
4 qui gère, qui sollicite, qui encaisse les sommes et  
5 qui les dépense et qui fait à la fin, à l'aide d'un  
6 comptable agréé un état financier.

7 Q. [540] O.K. Mais c'est vous qui gère, c'est vous qui  
8 tenez les livres?

9 R. Oui, oui, qui tient, ma permanente tenait, elle  
10 faisait la tenue de livres sous mes instructions,  
11 mais c'est moi qui est responsable de la tenue de  
12 livres, oui.

13 Q. [541] O.K. Et donc, c'est vous qui s'assure de  
14 respecter, par exemple, le budget électoral qui est  
15 prévu par la loi...

16 R. Oui, absolument.

17 Q. [542] ... pour une élection X?

18 R. Oui, parce que j'étais représentant officiel entre  
19 les élections et pendant la période électorale  
20 j'étais également agent officiel.

21 Q. [543] Pouvez-vous nous expliquer un peu comment ça  
22 fonctionne un budget en année électorale? C'est-à-  
23 dire au niveau il y a un temps où je peux dépenser  
24 comme je veux, il y a un temps où je suis limité.  
25 Comment ça fonctionne?

1 R. C'est ça, il n'y a pas de, on parle souvent du mode  
2 électoral égalitaire au municipal, ça n'existe pas.  
3 Parce que le plafond, au municipal, là, c'est la  
4 loi électorale provinciale qui est copier-coller au  
5 municipal et qui ne reflète pas aucunement la  
6 réalité du municipal. Dans le sens que c'est dans  
7 ce sens-là que vous m'avez posé la question.

8 Q. [544] Allez-y, puis si ce n'est pas...

9 R. O.K.

10 Q. [545] ... si ce n'est pas ce que je cherchais, je  
11 vais vous en poser une autre, inquiétez-vous pas?

12 R. O.K. Comme donner un exemple, au provincial seul le  
13 premier ministre sait quand qu'une élection va  
14 avoir lieu, lui il décrète l'élection, il y a une  
15 période électorale, de quoi, trente-cinq (35)  
16 jours. Il a un plafond de dépenses électorales sur  
17 ce trente-cinq (35) jours-là. C'est vraiment  
18 plafonné, c'est bien fait. Au niveau du municipal,  
19 on connaît la date d'élection quatre ans d'avance.  
20 C'est toujours le premier jour du mois de novembre,  
21 comme là, deux mille treize (2013), deux mille dix-  
22 sept (2017), etc., etc. Et au municipal on n'a pas  
23 de parti traditionnel comme au provincial. Un parti  
24 doit se faire connaître, il doit faire connaître  
25 ses politiques pour pouvoir être considéré comme

1 une alternative valable au parti en place. Donc,  
2 les campagnes électorales sont toujours longues.

3 Si je prends, par exemple, à Laval en  
4 quatre-vingt-neuf (89), quatre-vingt-treize (93),  
5 quatre-vingt-dix-sept (97), deux mille un (2001),  
6 les campagnes électorales étaient de plus d'un an,  
7 ça pouvait aller même jusqu'à un an et demi en  
8 quatre-vingt-dix-sept (97). Qu'est-ce qui arrivait  
9 dans ce temps-là? Il y avait une pression énorme  
10 sur le parti, sur le représentant officiel pour  
11 aller chercher le plus d'argent possible, parce  
12 que...

13 Donner un exemple, deux mille neuf (2009),  
14 deux mille neuf (2009), j'ai dépensé un million  
15 cent mille (1 100 000 \$) en chèques, en deux mille  
16 neuf (2009). Ce que je faisais, je faisais une  
17 première vague, je partais du premier (1) janvier  
18 deux mille neuf (2009), j'allais jusqu'au quinze  
19 (15) septembre deux mille neuf (2009) qui était le  
20 début de la période électorale, je montais mes  
21 dépenses et la veille du début de la période  
22 électorale, dépenses, les dépenses tombaient à  
23 zéro.

24 Là, après ça, le quinze (15) septembre, je  
25 remontais une deuxième vague, si vous voulez pour

1 les dépenses électorales. Mais je ne dépensais pas.  
2 Si j'avais trois cent vingt mille (320 000 \$) en  
3 dépenses électorales, j'en dépensais peut-être deux  
4 cent soixante (260 000 \$), deux cent cinquante  
5 mille (250 000 \$).

6 Pourquoi? Parce qu'après avoir dépensé huit  
7 cent cinquante mille (850 000 \$), là, je m'excuse  
8 de l'expression, là, mais l'élection était cannée,  
9 il me restait juste à aller sur la vitesse de  
10 croisière. Sauf en quatre-vingt-dix-sept (97) où on  
11 a eu vraiment une grosse bataille, mais si je parle  
12 de deux mille neuf (2009), de deux mille cinq  
13 (2005), c'était ça.

14 Donc, il n'y en a pas de système égalitaire  
15 au municipal. Un parti qui est beaucoup plus riche  
16 va écraser l'autre avant d'arriver à la période  
17 électorale. Ça on a fait des représentations là-  
18 dessus en deux mille un (2001) à l'Union des  
19 municipalités, mais ça a donné quoi. Ça a donné  
20 qu'on nous a imposé dans la déclaration de  
21 candidature d'y inclure les dépenses de publicité  
22 qui étaient faites à partir du premier (1) janvier  
23 de l'année d'élection, mais sans aucun plafond, ça  
24 ne donne rien. Mais s'il y avait un plafond d'un  
25 an, là, vous auriez beaucoup, puis en plus de ça,

1 il n'y aurait pas une recherche de financement au  
2 municipal aussi forte qu'on peut voir, parce que  
3 là, si on est limité, pour donner un exemple, à  
4 trois cent mille (300 000 \$), pendant une année  
5 d'élection, bien on n'irait pas chercher un million  
6 (1 M\$), on n'irait pas chercher huit cent mille  
7 (800 000 \$), ça ne donnerait rien. Il y aurait  
8 beaucoup moins de pression.

9 Q. [546] Est-ce que je dois comprendre de votre  
10 dernière réponse, là, que vous, vous pouvez, par  
11 exemple, avant le quinze (15) septembre deux mille  
12 neuf (2009), si je prends l'exemple que vous me  
13 donnez, je peux m'acheter des entrepôts de  
14 pancartes, mes morceaux de bois pour poser les  
15 pancartes, des dépliants, des macarons, tout outil  
16 promotionnel inimaginable, je peux tout acheter ça  
17 jusqu'au quatorze (14) septembre deux mille neuf  
18 (2009) au soir?

19 R. Non. Non. Tout matériel qui est acheté avant la  
20 période électorale, qui est utilisé pendant la  
21 période électorale, est calculé dans la période  
22 électorale.

23 Q. [547] O.K.

24 R. Si... mais, je peux, par exemple, fractionner. Si  
25 je me sors une pancarte puis je l'installe... puis

1 c'est ça qu'on faisait, souvent là, une grosse  
2 pancarte, un dix pieds (10 pi) par vingt pieds (20  
3 pi) qui est un coût énorme, si on la sortait  
4 soixante (60) jours avant la campagne électorale ou  
5 quatre-vingt-dix (90) jours, quatre-vingt-dix (90)  
6 jours avant le début de la période électorale, ça  
7 fait cent trente-cinq (135) jours, je prends la  
8 dépense, je la divise par cent trente-cinq (135),  
9 je la multiplie par quarante-cinq (45), ça me donne  
10 ma dépense électorale qui est réglementée par un  
11 plafond.

12 Q. [548] O.K.

13 R. Puis mon panneau qui est dessus, je peux le  
14 changer, je peux faire ce que je veux. Comme de la  
15 publicité télévisée. Je pourrais faire de la  
16 publicité télévisée quatre-vingt-dix (90) jours  
17 avant, avec le quarante-cinq (45) jours de la  
18 période électorale, je fais la même chose, je  
19 divise par cent trente-cinq (135), multiplié par  
20 quarante-cinq (45). Donc, j'ai fractionné mon coût  
21 réel entre la période non électorale et la période  
22 électorale.

23 Q. [549] Et est-ce que vous avez d'autres tactiques  
24 comme ça pour...

25 R. Bien, ce n'est pas des...

1 Q. [550] ... ce n'est pas des tactiques, non, mais je  
2 ne vous dis pas que c'est illégal, mais des façons  
3 de faire...

4 R. Oui comme...

5 Q. [551] ... de façon à éluder... pas éluder, mais...

6 R. ... comme un parti...

7 Q. [552] ... maximiser les investissements avant la  
8 période électorale?

9 R. ... comme un parti qui est déjà en place...

10 Q. [553] Oui.

11 R. ... pour vous donner un exemple, moi, entre les  
12 élections, j'avais un petit local, le plus petit  
13 possible. Quand j'arrivais à l'année d'élection,  
14 j'ouvrais avec un gros local. Mais il fallait que  
15 j'ouvre mon local, au moins, je pense, c'est trois  
16 mois ou six mois avant le début de la période  
17 électorale. Si je faisais ça, ce n'était pas  
18 considéré comme des dépenses électorales. C'était  
19 considéré comme des frais de fonctionnement du  
20 bureau. Donc, je pouvais prendre un local chromé,  
21 avec du personnel puis il en avait de besoin, on  
22 avait vingt-huit mille (28 000) cartes de membre,  
23 il faut les émettre, puis c'était considéré comme  
24 étant... comme n'étant pas des dépenses  
25 électorales, article 453, alinéa 6 de la Loi



1           électorale.

2           (11:52:34)

3           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4           Q. [554] Et donc, c'est quoi le changement qui va  
5           faire par rapport à la publicité, là, pour vos  
6           représentations de l'UMQ?

7           R. Ah, ce n'est pas juste mes représentations, ce  
8           qu'ils ont fait, c'est qu'ils m'ont obligé à  
9           inclure, dans la déclaration de candidature, le  
10          montant de publicité qui a été fait à partir du  
11          premier (1<sup>e</sup>) janvier de l'année d'élection,  
12          jusqu'au moment du dépôt de la candidature.

13          (11:52:34)

14          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15          Q. [555] Mais sans plafond?

16          R. Sans plafond. Ça ne donne rien. Même dans ce temps-  
17          là, quand j'ai fait ça, moi, pour être sûr, bien  
18          là, je mettais trente mille (30 000 \$) de plus,  
19          pour l'inclure dans la déclaration pour ne pas  
20          qu'ils arrivent, après, puis qu'ils étudient ça  
21          puis qu'ils me disent: « Il manquait cinq mille  
22          (5 000 \$), il manquait dix mille (10 000 \$) ». Je  
23          prenais le montant réel, puis je me mettais un  
24          coussin pour être sûr, parce qu'il n'y avait pas de  
25          plafond à respecter.

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Q. [556] Et les chiffres que vous nous avez donnés, ce  
3 sont les chiffres pour l'élection de deux mille  
4 neuf (2009)?

5 R. Le un million cent (1,100 M\$)?

6 Q. [557] Oui.

7 R. Oui, oui, à des chiffres près, là...

8 Q. [558] Oui, plus ou moins quelques dizaines de  
9 milliers, bien entendu, donc je comprends que le  
10 quarante-cinq (45) jours de la période électorale  
11 de deux mille neuf (2009), il y avait un budget  
12 environ de trois cent vingt mille (320 000 \$) qui  
13 était autorisé et qu'avant la période électorale de  
14 quarante-cinq (45) jours, vous avez dépensé environ  
15 huit cent, huit cent cinquante mille dollars (800-  
16 850 000 \$)?

17 R. Huit cent (800), huit cent cinquante mille  
18 (850 000 \$) et deux cent cinquante (250), deux cent  
19 soixante mille (260 000 \$) pour la période  
20 électorale, parce que je me laissais un coussin.  
21 Parce que je me disais il y a vingt et un (21)  
22 quartiers, c'est vingt et un (21) quartiers  
23 décentralisés, si jamais quelque chose se passe  
24 dans un quartier, bien on le mettra dans le budget  
25 puis au moins, j'ai soixante mille (60 000 \$) de

1 jeu.

2 Parce que la période électorale, un agent,  
3 un représentant officiel, un agent officiel n'a pas  
4 de... comment je pourrais dire ça... de pouvoir ou  
5 de pression avant la période électorale, mais  
6 seulement pendant la période électorale, parce que  
7 si vous dépassez le plafond des dépenses  
8 électorales, tout le monde peut être disqualifié,  
9 puis moi, c'est avec cette menace-là que je  
10 réussissais à m'imposer plus dans les quarante-cinq  
11 (45) derniers jours. Mais avant ça, ce n'est pas  
12 moi qui disait quel genre de dépenses faire, quel  
13 genre de publicité faire, moi, je suivais le bateau  
14 puis je courais après le monde pour savoir... c'est  
15 ça.

16 Q. [559] Je vous ai interrompu plus tôt, vous vouliez  
17 parler...

18 R. Excusez-moi.

19 Q. [560] ... non c'est moi qui vous ai interrompu,  
20 c'est à moi à m'excuser. Vous parliez du MAMROT qui  
21 était venu au sujet de qu'est-ce qu'est recherche  
22 et secrétariat.

23 R. Bien ce n'est pas le MAM... oui, oui, c'est le  
24 MAMROT, qui en fait est... oui...

25 Q. [561] Expliquez-nous cet épisode-là.

1 R. Oui, excusez-moi.

2 Q. [562] Il n'y a pas de problème.

3 R. Là, ce qu'ils ont fait, c'était... lorsque les  
4 vérificateurs ont été à la Ville de Laval pour  
5 faire cette vérification-là, là, ils ont demandé...  
6 bien ils ont dit: « Bien, on en n'a pas de balises,  
7 la Loi des cités et villes ne donne pas de balises,  
8 la loi de quatre-vingt-quatre (84) ne donne pas de  
9 balises, qu'est-ce qu'on fait »? Ils ont demandé à  
10 la Direction des services juridiques de leur donner  
11 des balises. Puis là, eux autres, quand ils ont  
12 fait les balises, ils se sont basés sur la Loi sur  
13 les allocations pour les députés provinciaux, puis  
14 même sur les frais de fonctionnement des bureaux  
15 des députés provinciaux. Et dans les frais de  
16 fonctionnement des bureaux des députés provinciaux,  
17 c'est-à-dire qu'ils ont pris une notion de  
18 recherche et secrétariat, ils l'ont réduite à peu  
19 de chagrin avec frais de fonctionnement d'un bureau  
20 puis même si vous regardez dans ce règlement-là, on  
21 exclut spécifiquement et expressément les dépenses  
22 partisans. C'est là qu'est venu le terme  
23 « dépenses partisans » parce que je cherchais, il  
24 n'y en a pas dans la Loi des cités et villes, il  
25 n'y en a pas dans la Loi sur les élections et les

1 référendums, le terme « partisan » il était là.  
2 Puis là, si je vais a contrario, s'ils ne  
3 l'enlèvent pas expressément, il devrait être  
4 dedans.

5 Puis je vais un petit peu plus loin dans ce  
6 règlement-là, on parle des allocations des partis  
7 politiques, on parle de recherche, frais de  
8 recherche et de soutien. Bon, frais de recherche et  
9 soutien, ça ressemble beaucoup plus à frais de  
10 recherche et de secrétariat, et là, les dépenses  
11 partisans ne sont pas exclues. Ce que je veux dire  
12 par là c'est qu'en deux mille onze (2011) ils ont  
13 rédigé des balises, des balises illégales, parce  
14 que vous regardez dans la Loi de 84, vous regardez  
15 la Loi des cités et villes, il n'y a aucune  
16 délégation de pouvoir réglementaire pour  
17 confectionner des balises et le MAMROT a avoué  
18 parce qu'ils ont amendé la loi fin deux mille douze  
19 (2012), début deux mille treize (2013) pour se  
20 donner le pouvoir de créer des balises. Ça, c'est  
21 dans la loi. Je peux la produire mais il n'avait  
22 pas le droit de faire des balises.

23 Là, c'est pour ça, là ils se sont donnés le  
24 droit de faire des balises. Mais ce qui est arrivé,  
25 c'est qu'ils ont fait des balises puis dans la

1 balise ils disaient « Aucune dépense d'un parti  
2 n'est acceptée. ». Bien là! Quatre-vingt-dix pour  
3 cent (90 %) de nos dépenses n'étaient pas bonnes  
4 parce que toutes nos dépenses étaient relatives au  
5 parti politique. Un conseiller, il fait partie d'un  
6 parti. Quand on faisait des accroches-portes avec  
7 le sigle du parti dessus, c'était pour les  
8 conseillers, c'était eux-autres qui les  
9 distribuait. Donc, puis là tout le monde tombait  
10 à bras raccourcis sur la Ville de Laval mais là ils  
11 se sont aperçus que depuis deux mille un (2001) il  
12 y a quinze (15) autres villes comme ça. Là, ils ont  
13 fait toutes les recherches dans les quinze (15)  
14 autres villes puis tout le monde était, comment  
15 dire ça donc, ne respectait pas ces balises-là. Un  
16 peu, le peloton là, c'était juste eux-autres qui  
17 avaient le pas puis les villes n'avaient pas le pas  
18 dans un peloton. C'était ça. Puis ils se sont  
19 donnés, à la fin, ce qu'ils ont fait, ils ont pris  
20 des balises très restrictives puis ils nous les ont  
21 appliquées rétroactivement.

22 Puis je pense qu'en vertu de l'article 37  
23 de la Charte des droits et libertés, ils n'ont pas  
24 le droit de faire ça.

25 Q. [563] Tantôt je vous ai demandé, en deux mille un

1 (2001), quand on parle de cette loi-là, toujours la  
2 même loi qu'en deux mille un (2001) il y a eu des  
3 changements...

4 R. En deux mille un (2001) ils ont pris la Loi de 84,  
5 ils l'ont introduite dans la Loi des cités et  
6 villes.

7 Q. [564] O.K. Donc c'est applicable maintenant.  
8 C'était applicable à toutes...

9 R. À seize (16) villes.

10 Q. [565] À seize (16) villes de plus de cent mille  
11 (100 000)?

12 R. Cinquante mille (50 000) habitants.

13 Q. [566] Cinquante mille (50 000).

14 R. Cinquante mille (50 000), oui.

15 Q. [567] Avant de passer à la prochaine source de  
16 financement, vous dites que, à titre informatif  
17 vous avez dit qu'un panneau dix (10) par vingt (20)  
18 ça coûte cher. Comment ça peut coûter un panneau  
19 dix (10) par vingt (20) installé?

20 R. On les louait. On les louait puis on les faisait  
21 installer. Je ne sais pas, je ne pourrais pas vous  
22 dire mais les factures ont été produites parce que  
23 moi, il y avait une fraction dans les dépenses  
24 électorales puis une fraction en dehors des  
25 dépenses électorales. Les factures ont toutes été

1           produites au DGE.

2           Q. [568] Mais juste une idée de grandeur là.

3           R. Je n'ai aucune idée.

4           Q. [569] Est-ce que c'est cinq cents dollars (500 \$),  
5           cinq mille (5 000 \$), dix mille (10 000 \$).

6           R. Ah! Non, non. Ce n'est pas cinq cents dollars  
7           (500 \$) mais je ne pourrais pas vous dire.

8           Franchement.

9           Q. [570] C'est moins que cinq cents (500 \$) ou plus?

10          R. C'est plus que cinq cents (500 \$).

11          Q. [571] Beaucoup plus?

12          R. Puis il y en a beaucoup qu'on prenait aussi avec  
13          Mediacom là.

14          Q. [572] O.K.

15          R. Je ne pourrais pas vous dire. Franchement là.

16          Q. [573] Et quel genre de dépenses partisans faisiez-  
17          vous pendant les années où c'était permis?

18          R. Bien c'est sûr c'était, comme donner un exemple, un  
19          crayon promotionnel qu'on avait comme un genre de  
20          store après, vous ouvriez ça, vous aviez les  
21          numéros de téléphone des vingt et un (21) candidats  
22          avec le numéro de téléphone du local central, puis  
23          on distribuait ça. Des sacs écologiques pour faire  
24          votre marché, on en a peut-être acheté une  
25          soixantaine de mille (60 000) ou plus que ça, qu'on



1 a distribué, qu'on faisait distribuer par les  
2 conseillers. Puis il fallait que le conseiller  
3 parle aux gens. C'était des outils pour permettre  
4 aux conseillers de parler avec les gens. Les  
5 accroches-portes c'est la même chose. Il y en  
6 avait, c'était des distributions puis en même temps  
7 il fallait faire du porte à porte, comment je  
8 dirais ça, pas intensif là mais, je ne me rappelle  
9 pas du qualificatif, puis ça, l'accroche-porte,  
10 c'est au printemps. Le monde commençait à sortir,  
11 allait sur leur terrain puis un conseiller allait  
12 sur la rue, distribuait ses accroches-portes, il  
13 voyait quelqu'un, il parlait avec les gens, puis  
14 essayer de connaître leur vision de la ville, les  
15 problèmes du quartier. Ça les rendait beaucoup plus  
16 proches des citoyens et ils répondaient au désir  
17 des citoyens, puis c'est là qu'on prenait beaucoup  
18 plus de popularité. Tous les outils qu'on avait, le  
19 parti était axé sur le contact direct des  
20 électeurs. Point. C'était tout ça.

21 Q. [574] Êtes-vous en mesure de donner un pourcentage  
22 sur ces dépenses qui entraient sous ce poste-là?  
23 Combien de pourcentages étaient réservés à des  
24 articles promotionnels versus des coûts de  
25 secrétariat?

1 R. Je ne pourrais pas vous dire. Franchement, je ne  
2 pourrais pas vous dire. Je n'ai pas la mémoire de  
3 ça.

4 Q. [575] Même pas une idée de grandeur?

5 R. Non plus. Non, non. Je n'oserais pas, je vous  
6 (inaudible), je ne pourrais pas vous dire.

7 Q. [576] Est-ce qu'il y a d'autres choses que vous  
8 voulez nous mentionner concernant la première  
9 source de financement, le remboursement des  
10 dépenses en matière de recherche et de secrétariat?

11 R. Non. C'est juste qu'on avait eu des balises  
12 appliquées puis rétroactivement au seize (16)  
13 villes puis non, pas d'autres choses.

14 Q. [577] Parfait. La deuxième source dont vous avez  
15 fait état c'est les cocktails de financement.

16 R. Oui.

17 Q. [578] Bon, expliquez-nous un peu les tenants  
18 aboutissants.

19 R. Bien comme je vous ai dit, en quatre-vingt-quatre  
20 (1984) quand je suis arrivé comme représentant  
21 officiel, c'était contrôlé entièrement par un  
22 entrepreneur et des collecteurs de fonds.

23 Q. [579] O.K.

24 R. Qui se partageaient la vente des billets puis moi  
25 je n'avais pas de contrôle. Le seul contrôle que

1 j'avais c'était de ramasser les chèques.

2 Q. [580] Pour les billets.

3 R. Pour les billets, c'est ça. Mais je n'avais pas de  
4 contrôle sur le nombre de billets. Je n'avais pas  
5 de contrôle du tout.

6 Q. [581] Est-ce que l'absence de contrôle va perdurer  
7 très longtemps?

8 R. Oui, elle va perdurer assez longtemps, jusque dans  
9 les années quatre-vingt-dix-sept (1997), quatre-  
10 vingt-dix-huit (1998), dans ces coins-là. Je ne  
11 pourrais pas vous dire l'année précise, mais à peu  
12 près dans ces... Je n'avais même pas le contrôle  
13 sur la liste d'envoi des lettres pour le cocktail.

14 Q. [582] Est-ce que c'est anormal, pour un agent  
15 officiel, de ne pas gérer...

16 R. Oui.

17 Q. [583] ... l'activité principale de financement?

18 R. Oui.

19 Q. [584] Est-ce que vous êtes en mesure de nous donner  
20 une explication?

21 R. Je suis arrivé, c'était comme ça. Moi je voulais me  
22 faire connaître, je voulais faire fonctionner mon  
23 bureau. J'arrive là, c'est comme ça. Qu'est-ce que  
24 vous voulez que je vous dise? Là j'ai travaillé  
25 pour aller chercher le contrôle, mais je ne pouvais

1 pas... Voyez-vous, comme avec l'entrepreneur qui  
2 avait, lui, le plus gros contrôle, j'ai réussi à,  
3 pas le repousser, là, mais à pouvoir aller prendre  
4 mon contrôle lorsque j'ai refusé sa caution. Là, en  
5 refusant sa caution, là il perdait du pouvoir. Là  
6 j'ai réussi à me faufiler. Je n'étais pas l'adepte  
7 de la chaise vide, là. J'ai resté là, et je vais  
8 vous dire, je suis... J'adore l'organisation  
9 politique, j'ai adoré ce que j'ai fait, et  
10 travailler avec les gens, rendre service aux gens,  
11 j'ai adoré ça. C'est des grandes histoires d'amitié  
12 avec les conseillers, conseillères, les  
13 organisateurs de quartier, les membres. C'était une  
14 passion et une religion pour tout le monde. Puis là  
15 je me disais, oui, c'est comme ça, mais je vais  
16 finir par en prendre le contrôle.

17 Q. [585] Donc, ça tombe bien...

18 R. Je vais finir à prendre...

19 Q. [586] Oui. Vous allez finalement en prendre  
20 contrôle quatre-vingt-dix-sept (97), quatre-vingt-  
21 dix-huit (98) approximativement?

22 R. Oui. Puis je me suis servi, justement, de la loi,  
23 parce que là je leur disais, « Écoutez, là. Moi je  
24 vais vous inscrire sur la liste des sollicitateurs du  
25 parti, je vais être obligé de vous inscrire là,

1           puis je vais vous envoyer ça à Québec. » Là, je  
2           pense que les gens aimaient moins ça. Puis en plus,  
3           avec le temps je m'impliquais plus, puis j'allais  
4           plus m'imposer, et je prenais plus de confiance  
5           aussi. Puis je m'imposais, puis je voyais que je  
6           m'imposais, puis il n'y avait pas de réaction de  
7           monsieur Vaillancourt, ou de monsieur Lefebvre à  
8           l'époque aussi, et de monsieur Vaillancourt, puis  
9           je m'imposais de plus en plus, puis personne ne  
10          m'empêchait de le faire. Je l'ai fait. Et vers  
11          quatre-vingt-dix-sept (97), quatre-vingt-dix-huit  
12          (98), je suis devenu - peut-être quatre-vingt-dix-  
13          neuf (99) - je suis devenu le seul sollicitateur.  
14          J'ai pris le contrôle de la liste d'envoi, pas en  
15          l'enlevant mais en m'en confectionnant une  
16          nouvelle, basée sur les ventes antérieures, et  
17          basée aussi sur toutes les sources... Parce que moi  
18          j'envoyais des lettres, là, ce n'était pas juste  
19          les contributeurs que j'envoyais des lettres.  
20          J'envoyais le plus de lettres possible, parce que  
21          je voulais que tout le monde sache qu'il y avait  
22          une activité de financement, même mes opposants le  
23          sachent, qu'il y a une activité, puis qui  
24          fonctionnait fort. C'est ça que je... Mon premier  
25          but c'était ça. Après...

1 (12:04:24)

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. [587] Est-ce que vous étiez rémunéré pour votre  
4 activité de représentant officiel?

5 R. Je n'ai jamais été rémunéré, sauf en deux mille  
6 neuf (2009).

7 Q. [588] O.K.

8 R. C'est un travail que je faisais, j'avais des  
9 mandats de la Ville, et j'avais aussi des mandats  
10 de tout... Pour moi c'était une activité de  
11 relations publiques, et je vais être franc avec  
12 vous, là, c'était une passion aussi, là.

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Q. [589] Donc, si on revient...

15 R. Et aussi... Excusez-moi.

16 Q. [590] Oui, allez-y, allez-y.

17 R. Et aussi, je n'étais pas... Je viens d'une famille  
18 qui est quand même assez aisée. Je pouvais me  
19 permettre de jouer un peu à la politique, si vous  
20 voulez. Je n'étais pas quelqu'un qui était reconnu  
21 comme une personne affamée qui voulait aller  
22 chercher des mandats absolument. J'étais à mon  
23 propre nom, seul, j'ai resté avocat seul toujours.  
24 Je n'étais pas une concurrence pour d'autres  
25 bureaux, moi là, là.

1 Q. [591] D'accord. Si on revient, donc, au moment où  
2 vous prenez le contrôle, pour reprendre vos  
3 termes...

4 R. Oui.

5 Q. [592] ... du cocktail, et donc là vous étiez à nous  
6 dire que vous avez refait la liste d'envoi, et  
7 donc, vous avez donc repris le contrôle. Ce  
8 cocktail-là a lieu combien de fois par année?

9 R. Une fois par année. Un événement annuel, à peu près  
10 vers le mois de juin.

11 Q. [593] O.K. Là je parle, évidemment, du moment où  
12 vous prenez le contrôle à la dissolution du parti.

13 R. Bien, ça a toujours été... Ça a toujours été un  
14 événement annuel.

15 Q. [594] O.K. Il y a combien de personnes, environ,  
16 qui se rencontrent lors de cet événement annuel là?

17 R. Pour vous donner un exemple, en deux mille neuf  
18 (2009) j'ai vendu, de mémoire, neuf cent vingt  
19 (920) billets, et j'en ai donné sept cent cinquante  
20 (750). Et il y a eu à peu près douze cents (1 200)  
21 participants.

22 Q. [595] O.K. Combien ça se vend, un billet?

23 R. Deux cent cinquante dollars (250 \$) à l'époque. Ça  
24 pouvait monter. Ça a monté... Ça a parti peut-être  
25 de cent cinquante (150), à deux cents (200), à deux

1 cent cinquante (250).

2 Q. [596] Puis les sept cent quelques convives qui  
3 n'ont pas à déboursier le deux cent cinquante  
4 dollars (250 \$), on parle de qui?

5 R. Des membres et des travailleurs du PRO.

6 Q. [597] Mais il y a vingt et un (21) conseillers, il  
7 n'y a sûrement pas sept cents (700) travailleurs au  
8 parti PRO des Lavallois?

9 R. Il y a beaucoup... Il y a vingt-huit mille (28 000)  
10 membres, puis oui, il y a beaucoup de travailleurs  
11 au PRO. Pour vendre vingt-huit mille (28 000)  
12 cartes de membre, il faut avoir des organisations,  
13 puis il y a beaucoup de travailleurs bénévoles au  
14 PRO.

15 Q. [598] Je n'en doute pas une seconde.

16 R. Oui.

17 Q. [599] Mais vous allez convenir avec moi que les  
18 sept cents (700) personnes qui sont invitées  
19 gracieusement ne sont pas tous des travailleurs du  
20 PRO ou des conseillers?

21 R. Ce sont... Les conseillers sont invités  
22 gratuitement, oui. Ce sont des gens de  
23 l'organisation du PRO. Ça se peut que moi, des  
24 fois, qu'une personne veut m'acheter des billets,  
25 puis il n'est pas Lavallois, je peux en avoir



1           donné, mais ce n'est pas des grosses quantités.  
2           Non, c'est des gens... des gens... Puis en plus,  
3           c'est une manière de... Comme un congrès général.  
4           Donner un exemple du congrès général, on donnait  
5           beaucoup de billets ou de participations pour  
6           essayer d'impliquer les gens. C'est une manière  
7           d'attirer les gens, aussi, à adhérer à notre parti.  
8           Puis on faisait ça aussi avec le cocktail. Il y  
9           avait toujours le côté contact avec les électeurs,  
10          et d'attirer des gens vers nous.

11         Q. [600] Mais vous parlez de contacts avec les  
12           électeurs, puis dans la phrase précédente vous me  
13           dites que vous donnez des billets...

14         R. Oui.

15         Q. [601] ... pour les non-Lavallois.

16         R. Non mais si une personne... Je peux donner des  
17           billets à qui je veux. La loi ne m'empêche pas. La  
18           personne qui rentre au cocktail peut être un non-  
19           Lavallois. Parce qu'une personne qui m'achète  
20           quatre billets, il peut faire ce qu'il veut avec  
21           ses quatre billets. J'ai déjà eu une princesse du  
22           Gabon dans un cocktail. Je ne pouvais pas  
23           l'empêcher de rentrer. Puis il n'y avait pas de...  
24           Il n'y avait pas de contrôle à la porte.

25         Q. [602] Mais, corrigez-moi si je me trompe, ce qui

1 est important, c'est que la personne qui paie le  
2 billet doit être résidant de Laval.

3 R. Oui. Après ça, ça devient comme une valeur  
4 mobilière. Moi, la seule chose que je leur disais :  
5 « Vous n'avez pas le droit de les revendre. » Mais  
6 s'il veut donner ça à quelqu'un de Québec ou de  
7 Trois-Rivières. Puis moi je ne demandais pas de  
8 pièce d'identité en rentrant au cocktail, là.

9 Q. [603] Mais vous, est-ce que, personnellement, ce  
10 que vous avez fait ou indirectement suite à des  
11 inscriptions de votre part, est-ce que vous avez  
12 fait des invitations ciblées à des personnes à  
13 l'extérieur de la Ville de Laval?

14 R. Non, jamais.

15 Q. [604] Aucune?

16 R. Notre envoi postal est envoyé à des Lavallois. Il  
17 peut arriver que quelqu'un m'appelle puis me dise,  
18 bien, « veux-tu envoyer une lettre à telle personne  
19 parce qu'il reste à Laval ou il a un associé de  
20 Laval », là je l'envoyais. Mais dans mon envoi  
21 général, non, jamais envoyé à des non-Lavallois.  
22 Mais si on m'appelle puis dire, je veux acheter...  
23 comme il y a eu un cas qui a fait, qui a passé à la  
24 télévision à Radio-Canada, la personne, une  
25 personne appelle puis elle dit : « Envoie-moi deux

1 billets à Gentilly. » Bien, est-ce que ce sont des  
2 Lavallois qui vont payer? Puis le Lavallois n'est  
3 pas remboursé. « Non, non, pas de problème, c'est  
4 un Lavallois qui paie, qui ne sera pas remboursé. »  
5 Bon, moi j'envoie les billets puis chaque  
6 correspondance, l'envoi général, tous les envois  
7 que je fais et que je faisais étaient accompagnés  
8 d'un formulaire d'information. Et sur les lettres  
9 que j'ai envoyées à Gentilly que ça a passé  
10 justement à l'émission de Radio-Canada, si les gens  
11 avaient regardé un petit peu plus, bien, il y avait  
12 une des deux lettres qui étaient écrites,  
13 formulaire d'information, et s'il aurait demandé  
14 c'est quoi le formulaire d'information, bien là il  
15 aurait eu une lettre, une feuille complète qu'il  
16 était indiqué qui peut acheter des billets, comment  
17 qu'il peut en acheter, combien qu'il peut en  
18 acheter puis qu'il n'a pas le droit d'être  
19 remboursé. Ça c'était dans toutes mes  
20 correspondances.

21 Q. [605] Madame Blanchette, je ne sais pas si c'était  
22 possible pour vous de nous exposer l'onglet 4. Je  
23 vais vous laisser quelques instants, Monsieur,  
24 Maître Bertrand pour que vous puissiez regarder la  
25 lettre.

1 R. Oui.

2 Q. [606] Si vous pouviez défiler, Madame Blanchette,  
3 ça serait apprécié. C'est un document de deux  
4 pages.

5 R. Ça c'est la lettre générale.

6 Q. [607] Ça on peut voir que c'était pour le cocktail  
7 de juin deux mille dix (2010)?

8 R. Oui, et la signature de monsieur Vaillancourt,  
9 c'est une signature électronique. Ce n'est pas lui  
10 qui me disait à qui envoyer, c'est moi qui décidais  
11 à qui j'envoyais. Exact. Pièce jointe : information  
12 légale.

13 Q. [608] O.K. Puis si on descend toujours?

14 R. Vous avez les informations légales.

15 Q. [609] Donc, là, c'est, dans le fond, la référence à  
16 la loi qui peut acheter, comment, pour, tout ce que  
17 vous venez de nous dire, dans le fond, avant qu'on  
18 expose la pièce?

19 R. Je vulgarisais la loi, voyez-vous, qui peut acheter  
20 des billets. Après ça un peu plus bas, combien de  
21 billets un électeur de Laval peut-il acheter,  
22 combien, comment l'achat du ou des billets doit-il  
23 être payé. Parce que je n'ai pas le droit  
24 d'accepter des mandats poste, parce qu'un mandat  
25 poste, une personne pourrait m'envoyer vingt-deux

1 (22) mandats poste de mille dollars (1000 \$).

2 Q. [610] Mais je ne veux pas entrer dans le détail.

3 R. Oui, oui, O.K., excusez-moi.

4 Q. [611] Le document, les commissaires seront en  
5 mesure d'apprécier le document, mais donc le  
6 document contient, là, les...

7 R. Puis, voyez-vous, à la fin complètement :

8 La contribution doit être versée par  
9 l'électeur lui-même de ses propres  
10 biens, doit être faite volontairement,  
11 sans contrepartie ou compensation et  
12 ne pas faire l'objet d'un quelconque  
13 remboursement par un tiers, exemple,  
14 par un employeur.

15 Q. [612] Est-ce que cette annexe-là ça fait longtemps  
16 qui accompagne la lettre d'invitation?

17 R. Depuis l'an deux mille (2000), mais la version  
18 de...

19 Q. [613] Avec la dernière partie?

20 R. Du remboursement, peut-être deux mille cinq (2005),  
21 j'ai... ça, ça a été un petit peu copié sur une  
22 lettre que le DGE avait envoyée à tous les  
23 contributeurs lavallois pour s'assurer qu'ils  
24 n'étaient pas remboursés. Puis j'ai pris ce  
25 paragraphe-là et je l'ai mis dans ma lettre, mais

1 j'ai ajouté, exemple, « par un employeur ». Ça, ce  
2 n'était pas dans la lettre du DGE.

3 Q. [614] D'accord. On va produire, Madame la  
4 greffière, sous la cote 68P-732. Donc, on pourrait  
5 appeler la lettre-type envoyée aux gens pour le  
6 cocktail de financement annuel du parti PRO des  
7 Lavallois.

8

9 68P-732 : Lettre-type de sollicitation du 27  
10 avril 2010 pour le cocktail de  
11 financement de 2010 du parti PRO des  
12 Lavallois

13

14 Q. [615] Cette activité-là peut rapporter combien pour  
15 le parti PRO?

16 R. Disons dans les dernières années on pourrait parler  
17 de cent quarante mille (140 000), dans les dix  
18 dernières années à peu près, cent quarante mille  
19 dollars (140 000 \$) net.

20 Q. [616] Donc, après les...

21 R. Après les dépenses, tout ça, oui.

22 Q. [617] Les dépenses, les sept cents (700) billets  
23 gratuits?

24 R. Il y a eu une année ça a coûté... j'ai vendu moins  
25 de billets, mais en général, là, on peut parler,

1           oui, cent quarante mille (140 000), pas loin de  
2           cent quarante mille (140 000). C'est dans les états  
3           financiers.

4           Q. [618] Dans le cadre de ce cocktail-là, on a entendu  
5           parler dans le cadre de différents témoins qui nous  
6           parlaient de la Ville de Montréal, ils nous ont  
7           parlé d'un chapeau?

8           R. Oui.

9           Q. [619] Je pourrais peut-être de façon plus  
10          scientifique appeler ça des dons anonymes?

11          R. Oui.

12          Q. [620] Pouvez-vous nous en parler comment ça  
13          s'opérait au parti PRO des Lavallois?

14          R. J'ai éliminé les dons anonymes en mil neuf cent  
15          quatre-vingt-dix-huit (1998). En quatre-vingt-dix-  
16          sept (97) il y a eu neuf cent quatre-vingt quelques  
17          dollars de dons anonymes. Avant ça, ça pouvait  
18          monter d'une couple de mille (1000), mais pas des  
19          montants de vingt, trente mille, quarante mille  
20          (20 000-30 000-40 000). On a le droit à vingt pour  
21          cent (20 %) du montant collecté des revenus. Je ne  
22          pense pas que ça inclut les revenus du recherche et  
23          secrétariat, là.

24          Q. [621] Attendez, on va juste revenir. Qu'est-ce que  
25          vous dites, c'est vingt pour cent (20 %) ?

1 R. Des dons anonymes je pense que c'est vingt pour  
2 cent (20 %).

3 Q. [622] Oui?

4 R. Du montant qu'on peut, de nos revenus. Comme disons  
5 si je vais chercher en revenus deux cent cinquante  
6 mille dollars (250 000 \$), pas de revenus nets,  
7 mais revenus bruts pour le cocktail.

8 Q. [623] O.K. Dans le cadre de la cueillette de ces  
9 dons anonymes là?

10 R. Des revenus, des contributions ordinaires. Si je  
11 prends le montant de mes revenus, des donations  
12 anonymes, si ma mémoire est bonne, c'est vingt pour  
13 cent (20 %), maximum, de ces montants-là. Bon, bien  
14 moi, les dons anonymes je ne croyais pas à ça. Puis  
15 je vais être franc avec vous, s'il y a quelque  
16 chose que je pouvais contrôler, je le contrôlais.  
17 Puis moi, de l'argent au parti, me faire voler, moi  
18 je ne voulais pas ça. Puis en quatre-vingt-dix-huit  
19 (98), vous regardez les états financiers, ils sont  
20 à zéro, sauf une année qu'il y a eu un cinquante  
21 dollars (50 \$) parce que c'est une personne qui a  
22 vraiment fait un don anonyme puis qui est partie,  
23 puis on ne savait pas c'est qui. Bien, c'est un don  
24 anonyme puis on l'a mis cinquante dollars (50 \$)  
25 dans les dons anonymes.



1 Q. [624] Ça fait que la raison pourquoi vous décidez  
2 de...

3 R. Je ne croyais pas à ça. Et ça, j'ai fait ça, aussi,  
4 contre la volonté de monsieur Vaillancourt, aussi.

5 Q. [625] Est-ce qu'il y a eu des discussions à cet  
6 effet-là avec monsieur Vaillancourt?

7 R. Une fois ou deux fois, mais pas fermement. Il me  
8 disait : « Où est le... » pas le chapeau, nous  
9 autres, c'était une boîte. « Où est la boîte là-  
10 dessus? » Bien, j'ai dit... je lui disais : « Je  
11 pense qu'il y en avait une ou... », je ne sais pas,  
12 je l'évitais. Puis il me disait : « As-tu fait des  
13 dons anonymes, qu'est-ce que tu fais pour les dons  
14 anonymes? » Je lui disais oui, mais je ne le  
15 faisais pas. Il le voyait bien dans les états  
16 financiers suivants, mais il ne me revenait pas là-  
17 dessus. Mais je les ai éliminés en quatre-vingt-  
18 dix-huit (98), vous pouvez le voir sur les états  
19 financiers.

20 Q. [626] En matière de cocktails de financement, est-  
21 ce que le DGE fixe des limites, c'est-à-dire, est-  
22 ce que je peux avoir invité cinquante... bien, pas  
23 cinquante mille (50 000) personnes, soyons  
24 réalistes, mais je pourrais inviter trois, quatre  
25 mille (3 000-4 000) personnes?

1 R. Il n'y a pas de limites. Vous voulez dire pour  
2 l'envoi des lettres?

3 Q. [627] Non, je parle pour le nombre de billets, là.

4 R. Vendus, bien non, non. Non, pourquoi que... non,  
5 non, il n'y a pas de limite.

6 Q. [628] Est-que...

7 R. Je pourrais... j'ai vendu neuf cent dix-neuf (919),  
8 neuf cent vingt (920) billets en deux mille neuf  
9 (2009), je pourrais en avoir vendu quatorze cents  
10 (1 400).

11 Q. [629] Quel genre de vérification le DGE peut faire  
12 de ce genre d'activité là?

13 R. O.K., bien, comme exemple, là, ils ont fait une  
14 seule vérification en trente (30) ans, mais une  
15 bonne.

16 Q. [630] En deux mille dix (2010), là, c'est ça que  
17 vous me parliez.

18 R. Oui, deux mille dix (2010), c'est ça, mais une  
19 bonne. Ils ont vérifié deux mille huit (2008), deux  
20 mille neuf (2009)... deux mille huit (2008), deux  
21 mille neuf (2009). Ils ont pu constater que j'avais  
22 des normes comptables encore plus sévères que  
23 celles réclamées par le DGE. Parce que moi, chaque  
24 chèque qui était déposé, j'en avais une photocopie  
25 de chaque chèque avec mon bordereau de dépôt de la

1 banque et chaque copie de chèque avec l'émission du  
2 reçu officiel. Donc, quand ils sont arrivés, en  
3 deux mille dix (2010), ils ont pu voir tous les  
4 chèques, puis ça c'est une norme qu'ils ont  
5 demandée, je pense, en deux mille onze (2011) à  
6 tout le monde après. Mais cette norme-là n'était  
7 pas là avant deux mille onze (2011). Et moi, tous  
8 les chèques que je déposais, c'était avec... puis  
9 l'argent, aussi, que je déposais, quand les cartes  
10 de membres, bien là, c'est le conseiller municipal  
11 qui avait vendu des cartes de membre, nous autres,  
12 qui m'amenait cinq cents dollars (500 \$) en cartes  
13 de membre, bien là, on prenait une petite fiche,  
14 cinq cents dollars (500 \$), cartes de membre, puis  
15 il signait en bas. Et je le mettais avec mon  
16 bordereau de dépôt qui avait le cinq cents dollars  
17 (500 \$) de déposé dedans.

18 Q. [631] Avant qu'on passe à la troisième source de  
19 financement, est-ce qu'il y a quelque chose que  
20 vous voulez ajouter relativement aux cocktails de  
21 financement?

22 R. Moi, là, il n'y avait pas... bien, en tout cas,  
23 moi, il n'y avait pas de prête-nom dans le cocktail  
24 bénéfice, moi, je n'en voyais pas de prête-nom dans  
25 le cocktail bénéfice.

1 Q. [632] O.K. Contributions des conseillers municipaux  
2 et de leurs proches. Peut-être un historique au  
3 niveau des contributions. On sait qu'aujourd'hui,  
4 vous l'avez dit tout à l'heure, c'est mille dollars  
5 (1 000 \$) maximum?

6 R. Oui.

7 Q. [633] Il y a eu une évolution dans...

8 R. Oui, il y avait six cent cinquante dollars (650 \$)  
9 pour tous les partis. Ça a monté à peu près à sept  
10 cent cinquante dollars (750 \$) après pour chacun  
11 des partis, et en quatre-vingt-dix-neuf (99), ça a  
12 monté à mille dollars (1 000 \$) pour chacun des  
13 partis, en quatre-vingt-dix-neuf (99).

14 Q. [634] O.K. Et c'est quand la première fois où on  
15 discute avec vous ou vous discutez avec quelqu'un  
16 de l'idée de faire contribuer les conseillers  
17 municipaux et leurs proches?

18 R. Oui, ça c'est le coin le plus... mon coin obscur...  
19 mon côté obscur, ça, oui. En mil neuf cent quatre-  
20 vingt-quinze (1995), j'ai une réunion avec... il y  
21 avait monsieur Lesault, Jean Gauthier, il y avait  
22 un ou deux... je pense deux conseillers, mais je ne  
23 me rappelle pas des conseillers, qui étaient là et  
24 qui m'ont expliqué que les conseillers n'ont jamais  
25 payé de leur poche, les contributions.

1 Q. [635] Je fais une petite pause, c'est qui monsieur  
2 Lesault?

3 R. C'est l'entrepreneur qui avait cautionné le parti.

4 Q. [636] Ah, le type que vous nous parliez tout à  
5 l'heure?

6 R. Oui, c'est ça.

7 Q. [637] D'accord. Donc, pour...

8 R. Qui avait cautionné à chaque année le parti.

9 Q. [638] Donc, poursuivez, il y a Maître Gauthier,  
10 monsieur Lesault...

11 R. Oui.

12 Q. [639] Il y a deux conseillers dont vous...

13 R. Je ne me rappelle pas vraiment.

14 Q. [640] Est-ce que monsieur Vaillancourt est là?

15 R. Non. Monsieur Vaillancourt n'est pas là.

16 Q. [641] D'accord. Donc, il y a cette conversation-là,  
17 qu'est-ce qui se passe dans cette réunion-là?

18 R. Bien, il m'explique que les conseillers n'avaient  
19 jamais contribué de leur poche dans les  
20 contributions faites au parti. Puis même de leurs  
21 proches aussi. Je m'en doutais, là, écoutez...  
22 parce qu'il y a des conseillers qui n'étaient pas,  
23 vraiment pas fortunés puis qui faisaient des  
24 contributions de sept cent cinquante dollars  
25 (750 \$) et avec leurs proches, leur épouse, c'est

























































































1           68P-733:       Liste des conseillers municipaux élus  
2                           par le Parti PRO lavallois (en y  
3                           retirant la page 1)  
4

5           Q. [799] Donc, vous avez une copie papier devant vous?

6           R. Oui, si je peux me permettre, Maître Tremblay...

7           Q. [800] Oui, allez-y.

8           R. ... c'est parce que justement, j'aurais été...  
9                   impossible de dire qu'en quatre-vingt-seize (96),  
10                   ils l'ont fait. Ce que je peux dire, c'est que de  
11                   façon générale, ils l'ont fait. Il faudrait que je  
12                   consulte les états financiers à toutes les fois,  
13                   puis il y a des années qu'ils ont sauté, il y a des  
14                   années qu'ils ont sauté, ce n'était pas  
15                   systématique, c'est pour ça que je ne pourrais pas  
16                   vous dire quatre-vingt-seize (96)... comme là, à  
17                   partir de quatre-vingt-dix-sept (97), je peux vous  
18                   dire que dans le mandat de quatre-vingt-dix-sept  
19                   (97) à deux mille un (2001), sept personnes ont  
20                   fait du prête-nom.

21           Me SIMON TREMBLAY :

22           Bien, c'est ça, comme on...

23           LA PRÉSIDENTE :

24           Q. [801] C'est parfait, on va se servir de la liste de  
25                   quatre-vingt-dix-sept (97).

1 R. Parfait.

2 Q. [802] Comme ça, ça va éviter toute ambiguïté.

3 R. Merci.

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 Bien d'accord.

6 Q. [803] Donc, la liste de quatre-vingt-dix-sept (97),  
7 si madame Blanchette pouvait juste descendre de  
8 façon à ce que le conseil du district 1 soit en  
9 haut de la page.

10 R. Bien, vous avez monsieur Jacques St-Jean en  
11 partant, là.

12 Q. [804] O.K., donc, allez-y, donc, monsieur St-Jean.

13 R. Oui, il y a eu du prête-nom, je lui ai donné de  
14 l'argent pour qu'il fasse des chèques pour lui, son  
15 épouse, au bénéfice du PRO. Il y a peut-être eu des  
16 proches, mais c'est difficile à repérer, là.

17 Monsieur Maurice Clermont, non, parce qu'il était  
18 dans l'opposition et c'est le Parti ELAN à Laval;  
19 monsieur Michel Poirier est dans le Parti ELAN à  
20 Laval aussi, c'est non; Maître Georges Gauthier,  
21 oui, il a fait du prête-nom; Georges Gagné aussi a  
22 fait du prête-nom; Jean-Jacques Lapierre aussi a  
23 fait du prête-nom. Voulez-vous que j'aïlle à droite  
24 immédiatement avant de descendre en bas de liste  
25 ou...

1 Q. [805] Ah, non, madame Blanchette va continuer, on  
2 va suivre...

3 R. O.K.

4 Q. [806] ... la numérotation des districts.

5 R. Monsieur Benoît Fradet a fait du prête-nom;  
6 monsieur Normand Girard a fait du prête-nom. Je  
7 leur ai donné de l'argent pour qu'ils me fassent  
8 des chèques. Monsieur Normand Girard, monsieur Yvon  
9 Doré étaient dans l'opposition; Philippe Garceau  
10 était dans l'opposition...

11 Q. [807] Quand vous dites « dans l'opposition », donc,  
12 par... au sens de la logique, ils...

13 R. Donc, je ne pouvais pas leur parler...

14 Q. [808] Exactement.

15 R. ... eux autres, oui.

16 Q. [809] Parfait.

17 R. Je pense que j'aurais eu des problèmes. Madame  
18 Michelle Major, oui, il y a eu du prête-nom.

19 Q. [810] Si on remonte en haut de la page?

20 R. Jocelyne Guertin, oui; Ginette Legault Bernier,  
21 oui; Basile Angelopoulos, oui; Richard Goyer, oui;  
22 Pierre Cléroux, oui; Jean-Jacques Beldier, oui;  
23 Robert Plante, non, de mémoire, jamais.

24 Q. [811] Ça c'est la personne dont vous nous parliez  
25 tantôt. Est-ce qu'il y a une raison, selon vous,

1           pourquoi...

2           R. C'est un homme qui est très fortuné puis que lui,  
3           il ne voulait pas faire ça, il donnait au PRO puis  
4           il donnait beaucoup au PRO, mais... sa famille,  
5           tout ça, mais moi, de mémoire, je ne lui ai pas  
6           donné d'argent pour le rembourser.

7           Q. [812] Parfait, si on poursuit avec le district 19.

8           R. Yvon Bromley, oui; André Boileau qui est décédé,  
9           oui; Pierre Damico était dans l'opposition, le  
10          Parti Option Laval.

11          Q. [813] Parfait. Donc, en résumé, tous les gens...

12          R. Oui.

13          Q. [814] ... en haut du Parti PRO Laval, suite à  
14          l'élection du deux (2) novembre quatre-vingt-dix-  
15          sept (97), ont été utilisés comme prête-noms?

16          R. Oui.

17          Q. [815] Si on peut aller à la page suivante pour...  
18          suite aux élections de deux mille un (2001). Donc,  
19          conseil du district 1, Jacques St-Jean, on l'a fait  
20          tout à l'heure, je vous laisse poursuivre.

21          R. Oui, il a continué. Sylvie Clermont, qui est  
22          devenue avec l'équipe Vaillancourt, oui, elle en a  
23          fait; Madeleine Sollazzo, oui; Georges Gauthier,  
24          oui; Francine Légaré, oui; Jean-Jacques Lapierre;  
25          Benoît Fradet, Normand Girard, c'est oui; Yvon



1 Martineau, oui; Lucille Larocque, c'est oui; et  
2 Michel Major, c'est oui.

3 Q. [816] On peut remonter maintenant.

4 R. Jocelyne Guertin, c'est oui; Ginette Legault-  
5 Bernier, c'est oui; Basile Angelopoulos, c'est oui;  
6 Richard Goyer, c'est oui; Pierre Cl  roux, oui;  
7 Jean-Jacques Beldi  ; Robert Plante, non; Yvon  
8 Bromley, oui; Andr   Boileau, oui; Denis Robillard,  
9 oui. Mais comme je vous dis, ce n'est pas  
10 syst  matique    tous les ans, il faudrait regarder  
11 les   tats financiers.

12 14:27:07

13 LA PR  SIDENTE :

14 Q. [817] Et est-ce que vous   tes capable de nous dire,  
15    m  me cette liste, auxquels vous donniez plut  t  
16 aux conjoints?

17 R. Oh! Je ne pourrais pas vous dire, Madame.

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Q. [818] Encore une fois ici...

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Q. [819] Pour une, madame Ginette Legault-Bernier,  
22 est-ce que vous savez si vous donniez son argent au  
23 conjoint?

24 R. Pardon?

25 Q. [820] Juste pour un, madame Ginette Legault-

1           Bernier, est-ce que vous vous rappelez si vous  
2           donniez l'argent à son conjoint?

3           R. C'est possible parce que son mari était membre du  
4           conseil de direction du PRO. Je le voyais plus  
5           souvent, ça aurait été plus pratique de lui donner.  
6           Mais de vous dire, là, catégoriquement, je ne  
7           pourrais pas. C'en est des cas, ça, que ça peut  
8           avoir arrivé parce que c'était plus pratique mais  
9           je ne pourrais pas vous assurer.

10          Q. [821] Et madame Madeleine Sollazzo, est-ce que  
11          c'est...

12          R. Non, non. C'était à Madeleine Sollazzo.

13          Me SIMON TREMBLAY :

14          Q. [822] Donc, encore avant de changer de page, je  
15          peux conclure que, parce qu'en deux mille un (2001)  
16          il n'y a plus d'opposition donc tous les  
17          conseillers élus en deux mille un (2001)...

18          R. Exact, deux mille cinq (2005), c'est ça.

19          Q. [823] ... à l'exception de Robert Plante...

20          R. Exact.

21          Q. [824] ... ont été utilisés comme prête-nom au sens  
22          qu'on l'a défini plus tôt.

23          R. Sauf que, comme je vous dis, le restant, on peut  
24          continuer l'exercice, si vous voulez.

25          Q. [825] Oui, en deux mille cinq (2005)?

1 R. Oui, en deux mille cinq (2005). C'est parce que  
2 rendu à deux mille dix (2010), il y en a un qui a  
3 voulu arrêter en deux mille dix (2010).

4 Q. [826] On va y arriver.

5 R. C'est ça, O.K.

6 Q. [827] On va y arriver.

7 R. Monsieur Jacques Saint-Jean, c'est oui; Sylvie  
8 Clermont, c'est oui; Madeleine Sollazzo, c'est oui;  
9 Michèle des Trois Maisons, comme je vous dis, ça,  
10 elle en a fait, pas beaucoup mais elle en a fait,  
11 Michèle des Trois Maisons. Francine Légaré, Jean-  
12 Jacques Lapierre...

13 Q. [828] Vous ne dites rien mais...

14 R. Excusez. Francine Légaré, oui.

15 Q. [829] D'accord.

16 R. Jean-Jacques Lapierre, oui; Benoît Fradet, oui;  
17 Normand Girard, oui; Yvon Martineau, oui; Lucille  
18 Larocque, oui; Ginette Grisé, oui; Jocelyne  
19 Guertin, oui; Ginette Legault-Bernier, oui; Basile  
20 Angelopoulos, oui; Alexandre Duplessis, oui; Pierre  
21 Cléroux, oui; Jean-Jacques Beldié, oui; Robert  
22 Plante, non; Yvon Bromley, oui; André Boileau, oui;  
23 Denis Robillard, oui.

24 Q. [830] Et si on va avec la dernière élection, celle  
25 de deux mille neuf (2009).

1 R. Monsieur Vaillancourt, je n'ai jamais remboursé  
2 monsieur Vaillancourt.

3 Q. [831] Ça, j'allais l'aborder après.

4 R. Excusez, mais c'est parce que je le voyais au  
5 début.

6 Q. [832] Non, il n'y a pas de problème. Donc...

7 R. Jacques Saint-Jean, oui; Sylvain Clermont, oui;  
8 Madeleine Sollazzo, oui; Michèle des Trois Maisons,  
9 oui...

10 Q. [833] Si j'arrête un peu à madame des Trois  
11 Maisons.

12 R. Oui.

13 Q. [834] Tantôt vous avez hésité un peu, pas beaucoup.  
14 Est-ce qu'il y a une raison particulière?

15 R. C'est parce qu'il y a une année que j'en ai pas  
16 donné parce que j'avais dit à madame des Trois  
17 Maisons que c'était illégal puis je ne lui avais  
18 pas donné l'argent. Puis je lui avais dit « Madame  
19 des Trois Maisons », je lui avais expliqué, comme  
20 je vous ai dit tout à l'heure puis que c'était  
21 illégal. Puis là, madame des Trois Maisons me  
22 rappelle puis elle dit, elle voulait en faire avec  
23 d'autres personnes qui travaillaient à un magasin  
24 de linge où elle travaillait, un magasin de  
25 vêtements. Là, ça, ça m'a fâché puis je lui disais

1 « C'est illégal. » Je l'ai sauté une année à cause  
2 de ça.

3 Q. [835] Parce qu'elle sortait du cercle fermé des  
4 gens...

5 R. Exact. Puis je lui expliquais « C'est illégal, il  
6 ne faut pas en parler. » Puis si ça reste entre le  
7 conseiller, son époux puis des proches, j'étais sûr  
8 que ça ne sortirait pas. Mais faire du prête-nom  
9 avec des gens qu'on ne connaît pas, je trouvais ça  
10 épouvantable puis épouvantable pour les autres  
11 conseillers aussi, là.

12 Q. [836] De peur d'avoir leur système de stratagèmes  
13 mis à jour.

14 R. Leur réputation. C'est ça qui nous fait le plus mal  
15 aujourd'hui de faire ça, de vous dire ça. Je ne  
16 sais pas où j'étais rendu, là. Michèle des Trois  
17 Maisons...

18 Q. [837] On était à madame des Trois Maisons, donc  
19 district numéro 5.

20 R. Francine Légaré, oui; Claire Lebel, oui; Benoît  
21 Fradet, oui; Normand Girard, oui; Yvon Martineau,  
22 oui; Lucille Larocque, oui; Ginette Grisé, oui;  
23 Jocelyne Guertin, oui; Ginette Legault-Bernier,  
24 oui; Basile Angelopoulos, oui; Alexandre Duplessis,  
25 oui; Pierre Cléroux, oui; Jean-Jacques Beldié, à

1 partir de deux mille dix (2010), là il est en deux  
2 mille neuf (2009), deux mille dix (2010), il a  
3 refusé en deux mille dix (2010). Il a donné deux  
4 mille neuf (2009), mais deux mille dix (2010) il  
5 m'a dit « Je veux arrêter. » Super.

6 Q. [838] Ça fait qu'on comprend que lui, en deux mille  
7 neuf (2009) il sert de prête-nom mais en deux mille  
8 dix (2010) il dit « Ça suffit » et ça cesse.

9 R. C'est ça. Madame France Dubreuil, jamais. Je ne lui  
10 en ai même pas parlé.

11 Q. [839] Pourquoi?

12 R. Parce que c'est une nouvelle puis je voulais...  
13 moi, en deux mille neuf (2009), après... à  
14 l'élection de deux mille neuf (2009), moi j'étais,  
15 je n'ai pas de confirmation mais dans moi, dans ma  
16 tête à moi, j'étais persuadé que monsieur  
17 Vaillancourt ne revenait pas. Et j'avais eu une  
18 petite confrontation avec monsieur... une petite!  
19 une confrontation avec monsieur Vaillancourt en  
20 deux mille cinq (2005) sur les prête-noms et là, vu  
21 qu'il ne revenait pas, moi je me disais, bien là,  
22 c'est le temps d'en profiter pour essayer de  
23 baisser le nombre de prête-noms. C'est pour ça que  
24 je n'en ai jamais parlé à madame Dubreuil. Yvon  
25 Bromley, oui. Madame Beaugrand, aussi je ne lui en

1 ai jamais parlé aussi à madame Beaugrand.

2 Q. [840] Puis monsieur Robillard?

3 R. De mémoire. Oui, monsieur Robillard, c'est oui.

4 Q. [841] Et madame Beaugrand c'est les mêmes raisons  
5 que madame Dubreuil?

6 R. Oui, c'est une nouvelle puis je n'ai pas voulu lui  
7 en parler.

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. [842] Vous avez dit ce matin que vous avez été payé  
10 en deux mille neuf (2009).

11 R. Oui.

12 Q. [843] Pourquoi on vous a payé en deux mille neuf  
13 (2009) précisément pour cette année-là?

14 R. Oui, c'est parce que...

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Q. [844] Vous pouvez répondre, bon, on y arrivait, là.

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. [845] Oui? O.K.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Q. [846] On est dans...

21 R. C'est parce que ça saute d'une année à l'autre mais  
22 je vais l'expliquer. Je vais l'expliquer. Et ce que  
23 je veux dire aussi c'est que deux mille neuf  
24 (2009), si je peux me permettre, j'avais calculé à  
25 peu près quarante mille dollars (40 000 \$) de...

1 Q. [847] Allez-y.

2 R. ... prête-noms.

3 Q. [848] Oui.

4 R. Deux mille dix (2010), j'ai descendu à peu près à  
5 vingt-six mille (26 000 \$). Parce que là j'ai pris  
6 les états financiers et je les ai repris. Mais à  
7 quarante mille (40 000 \$) c'est peut-être plus, là.  
8 J'ai essayé de voir les proches puis les  
9 conseillers, moi j'ai figuré qu'à quarante mille  
10 (40 000 \$), en deux mille neuf (2009), c'est à peu  
11 près ça. En deux mille dix (2010) j'ai descendu à  
12 vingt-six mille (26 000 \$). En deux mille onze  
13 (2011) j'étais presque à rien, puis en deux mille  
14 douze (2012), de mémoire, il n'y avait rien. Mais  
15 deux mille onze (2011), deux mille douze (2012),  
16 j'ai eu des problèmes de santé, et ma mémoire est  
17 plus difficile à ce moment-là. J'étais plus dans la  
18 tourmente personnelle, puis j'ai plus de  
19 difficulté. Mais je suis pas mal sûr qu'en deux  
20 mille onze (2011) c'est l'exception, puis en deux  
21 mille douze (2012) il n'y en avait plus. Pas mal  
22 sûr. Mais je ne peux pas être catégorique.

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Q. [849] O.K. En plus de ces... Excusez-moi. Tantôt,  
25 monsieur Vaillancourt, pardon, c'est la question



1 que je gardais pour la fin, est-ce que monsieur  
2 Vaillancourt, lui, a été utilisé comme prête-nom?

3 R. Non. J'ai toujours appelé sa secrétaire personnelle  
4 pour lui dire, « Bon, on est au mois de novembre,  
5 là, j'ai besoin de la contribution de monsieur  
6 Vaillancourt et de madame Vaillancourt. » Si c'est  
7 un compte conjoint, il faut que chacun signe le  
8 chèque, comme d'habitude. Il ne faut pas que ça  
9 soit un qui signe les deux chèques, et caetera.  
10 Puis je faisais la demande, et il m'envoyait, par  
11 un courrier, les deux chèques. Mais je ne parlais  
12 pas à lui directement, je parlais à sa secrétaire,  
13 là. Je n'ai jamais fait de demande à lui  
14 directement.

15 Q. [850] Il y a un... J'aimerais ça que vous montrez  
16 un chèque, puis nous expliquer un peu la  
17 provenance.

18 R. Oui.

19 Q. [851] Madame Blanchette, si vous pouviez exposer  
20 l'onglet 3, s'il vous plaît.

21 R. Oui.

22 Q. [852] On voit un chèque, là, on a caviardé les  
23 détails.

24 R. Oui.

25 Q. [853] On voit que c'est un chèque de votre part à

1 Francine Dupuis. C'est qui, Francine Dupuis?

2 R. C'est l'épouse de monsieur Vaillancourt.

3 Q. [854] O.K. On voit un chèque du vingt-neuf (29)  
4 septembre deux mille huit (2008) de cinq mille deux  
5 cents dollars (5 200 \$).

6 R. Absolument.

7 Q. [855] Ça ce n'est pas...

8 R. C'est ma signature, c'est moi.

9 Q. [856] Est-ce que c'est en lien avec les prête-noms,  
10 ce chèque-là, ou...

11 R. Non, ça n'a pas de lien avec les prête-noms, non  
12 non non.

13 Q. [857] Comment vous expliquez que vous faites un  
14 chèque de cinq mille deux cents dollars (5 200 \$)  
15 en deux mille huit (2008) à la conjointe, à la  
16 femme, dis-je, de monsieur Vaillancourt?

17 R. Au mois de mai deux mille huit (2008), il y a eu  
18 le... À tous les ans, à tous les mois de mai, il y  
19 avait le dîner de homard de la Fondation M.D.  
20 Vaillancourt. Et moi je... Le Parti PRO des  
21 Lavallois achetait une table à chaque année. Et  
22 j'étais là, moi, avec mon épouse, Jean Gauthier  
23 était à la table aussi avec son épouse, et d'autres  
24 personnes. Et je rentre là, puis là le maire est là  
25 avec d'autres personnes, organisateurs du dîner de

1 homard, qui nous saluent, je serre la main à tout  
2 le monde, et là je serre la main à monsieur  
3 Vaillancourt, puis là il m'attire de côté pour me  
4 parler. Il me dit, « Jean, je... » Je ne sais pas  
5 si... À ce moment-là je ne savais pas s'il y avait  
6 été ou il y allait, « Je m'en vais, ou j'ai été au  
7 Japon, à la ville de Tokyo, pour aller visiter des  
8 usines de recyclage de déchets. Puis j'ai un  
9 surclassement, parce que moi... » Je pense que son  
10 billet était payé par la Ville, ou je ne sais pas  
11 qui, là, mais il avait un surclassement de cinq  
12 mille deux cents dollars (5 200 \$). Puis il voulait  
13 le faire payer par le parti.

14 Sur le coup je lui ai dit oui. Là je suis  
15 reparti, puis là je pensais à ça, puis ce n'est pas  
16 une dépense bien bien admissible pour un parti.  
17 J'en parle avec Jean Gauthier, parce que Jean  
18 Gauthier c'était mon mentor, une personne... ma  
19 personne de confiance. Puis quand j'avais des  
20 problèmes, je lui en parlais toujours. Je demande à  
21 Jean Gauthier, « Ça n'a pas d'allure, ça. »

22 Puis en plus de ça, dans ces temps-là il y  
23 avait eu le salaire secret de monsieur Jean Charest  
24 qui avait sorti. Là j'ai dit, « Si les journalistes  
25 posent des questions, un compte de dépenses, un





































































































































































































1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

SERMENT

Nous, soussignées, ODETTE GAGNON et DANIELLE BERGERON sténographe officielles, certifions que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

Odette Gagnon (Tableau #202129-3)

Sténographe officielle

Danielle Bergeron (Tableau #289077-1)

Sténographe officielle